

2010-2024



Schéma Départemental

de gestion des milieux
aquatiques

<i>Edito</i>	2
<i>Présentation</i>	3
<i>I. Les chiffres clés liés à la restauration des milieux aquatiques depuis 2010</i>	4
1. Nombre de kilomètres de rivières restaurées dans le département de la Creuse.....	4
2. Répartition des principaux types de travaux réalisés entre 2010 et 2024	5
<i>II. Détail par catégories de travaux</i>	6
2.1. Aménagement pour le bétail	6
2.2. Mise en défens des berges.....	9
2.3. Equipement ou effacement d'ouvrages hydrauliques.....	12
2.4. Diversification de l'habitat aquatique.....	15
2.5. Protection des berges	18
2.6. Travaux de restauration de ripisylve	21
2.7. Travaux de réduction d'impact des étangs.....	24
2.8. Suppression de dépôts sauvages.....	26
2.9. Plantation de ripisylve	28
2.10. Suppression d'espèces envahissantes.....	30
2.11. Restauration des zones humides	32
<i>III. Montants investis dans les travaux de restauration des milieux aquatiques</i>	34
<i>IV. Retours d'expérience : effets des aménagements sur les milieux aquatiques</i>	35
Passage à gué sur l'Ardour	35
Diversification de l'habitat aquatique sur le Ruisseau des Vergnes.....	36
Protection des berges sur la Grande Creuse.....	37
Mise en défens des berges du Grandrieux	38
Travaux de réduction d'impacts des étangs sur le Ruisseau de Planchette.....	39
Plantation de ripisylve sur l'Ardour	40
Suppression d'espèces envahissantes sur le Ruisseau de la Feuillade	41
Travaux d'effacement d'étang sur la Tardes	41
<i>V. Les structures intercommunales qui exercent la compétence « GEMAPI »</i>	42
La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.....	44
La Communauté de communes Creuse Grand-Sud	45
La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.....	46
Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents	46
Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement SEdelle – Cazine - BREzentine	48
Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize	49
La Communauté de Commune Haute Corrèze Communauté	50
Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse.....	51
La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.....	52
Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe	53
La Fédération de la Creuse de la pêche et de la protection du milieu aquatique.....	54

Edito

Nous sommes à la 7^{ème} mise à jour du recueil des réalisations issu du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques 23 (SDGMA23). Pour cette nouvelle édition, la cellule ASTER23 a pu compter sur l'accompagnement de la Direction Générale des Services qui a mis à leur disposition de nouveaux outils plus performants de gestion et de pilotage des données.

Ce document est l'occasion de dresser le bilan de 15 années de restauration des milieux aquatiques dans le département. Bilan, qu'il aurait été compliqué voire impossible de réaliser sans la participation active des techniciens de rivière qui poursuivent, chaque année, le renseignement des travaux dans le SIG Milieux Aquatiques du Département. J'en profite donc pour les remercier ainsi que leurs structures pour leur engagement sur le long terme qui facilite ainsi la communication et le suivi des actions réalisées en matière de restauration de nos cours d'eau. Car, vous l'aurez compris, il est capital de disposer de données pour suivre et mesurer l'évolution des interventions effectuées sur nos rivières Creusoises. Ces informations sont de précieux indicateurs permettant de nous aider collectivement dans nos prises de décisions.



Comme vous le constaterez en parcourant ce recueil, nous avons connu une évolution croissante des investissements en matière de restauration des milieux aquatiques avec un pic de près de 890 000€ investis en 2020. Nous approchions alors de la barre symbolique des 1 millions d'€ de travaux annuel que je considère comme montant cible à atteindre au niveau départemental pour restaurer nos rivières.

Cependant, depuis 2021, nous entamons une chute des investissements avec, en 2024, un montant de 290 000€ presque équivalent aux investissements très modestes réalisés en 2012.

Une des raisons expliquant cette baisse significative des investissements est la période de renouvellement des Contrats Territoriaux (aujourd'hui Accords de Territoire). Plusieurs se sont en effet succédés sur le département ces dernières années et, durant cette période comprenant les phases de bilan et de préparation des futurs contrats, peu de travaux ont été réalisés.

Couplé à cela, s'ajoutent les contraintes budgétaires que les collectivités subissent drastiquement. Dans ce contexte défavorable, la reprise des investissements est freinée, alors que l'évolution des pressions sur les milieux aquatiques s'accroît par les effets du dérèglement climatique et fait peser un risque élevé de dégradation de notre patrimoine aquatique.

Bien conscient que nous devons collectivement agir sur le long terme, et que tout ne sera pas résolu instantanément, il convient cependant de maximiser les moyens investis en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques. Contribuer à préserver nos rivières, c'est préserver notre environnement, nos usages, notre agriculture, notre attractivité touristique et plus largement notre cadre de vie.

Je souhaite très sincèrement que la prochaine mise à jour de ce recueil des réalisations montre une reprise des investissements à la hauteur du défi qui nous attend, car il y a aujourd'hui urgence et demain cela le sera plus encore.

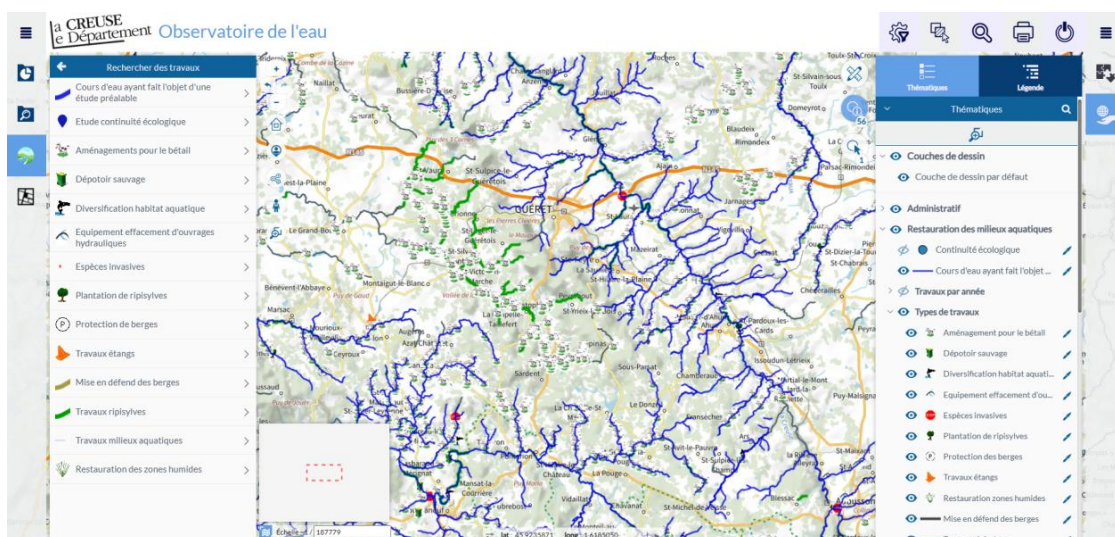
Je vous souhaite une agréable lecture.

Thierry GAILLARD
Vice-Président en charge des ressources humaines
et du développement durable

Présentation

Un outil spécifique de pilotage et de suivi des actions réalisées dans le domaine des milieux aquatiques a été élaboré à partir du Système d'Information Géographique du Conseil départemental. Il permet de répertorier l'ensemble des actions* réalisées dans le département grâce à un partenariat étroit avec l'ensemble des structures qui exercent la compétence « GEMAPI » et la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse.

L'ensemble des données cartographiques dont la synthèse est présentée dans ce recueil est accessible en ligne via le lien qui mène à l'observatoire départemental de l'eau : https://sigeo23.creuse.fr/observatoire_eau/index.html

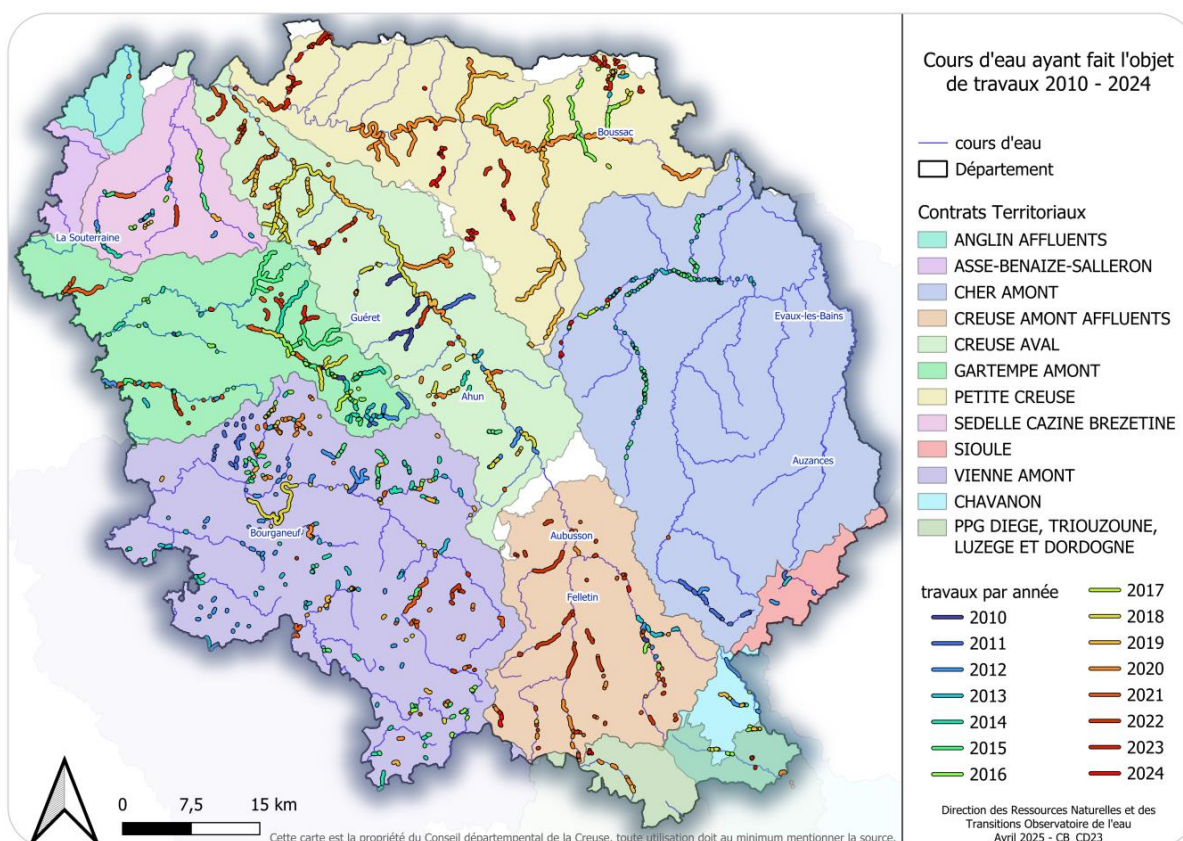
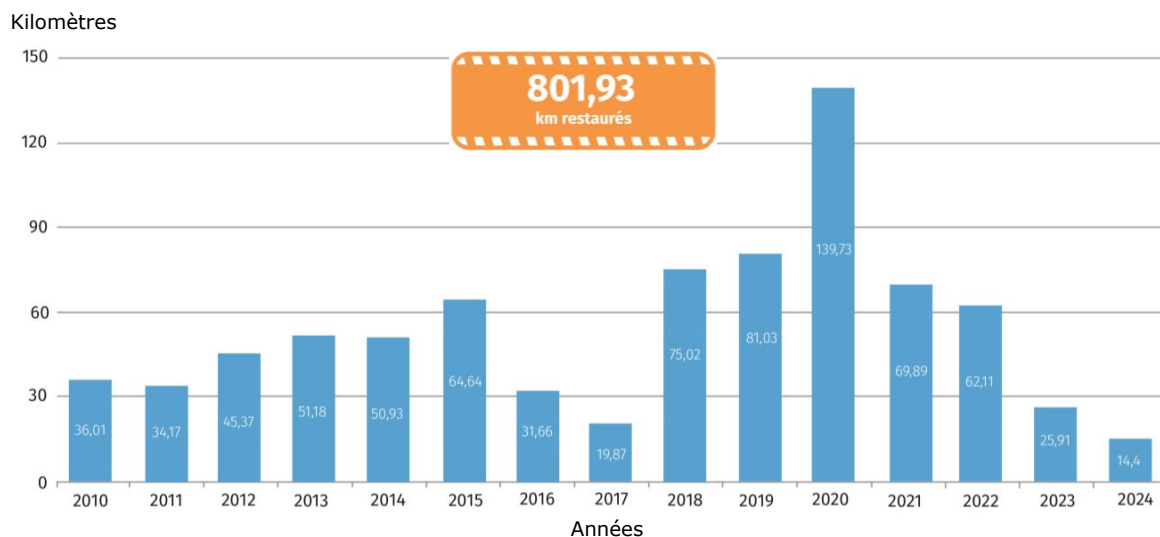


Extrait cartographique du SIG de la Creuse renseigné par les structures qui exercent la compétence GEMAPI et la Fédération de Creuse pour la pêche.

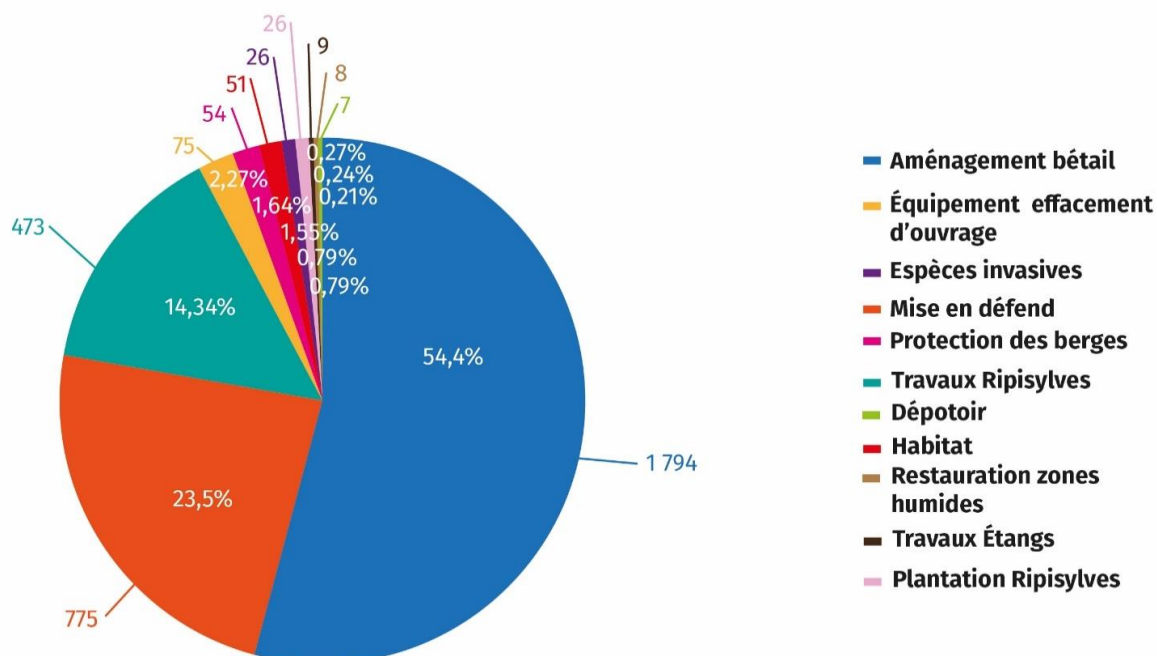
* : financées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse et programmées dans les **Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et les Accords de Territoires** (outils AELB).

I. Les chiffres clés liés à la restauration des milieux aquatiques depuis 2010

1. Nombre de kilomètres de rivières restaurées dans le département de la Creuse



2. Répartition des principaux types de travaux réalisés entre 2010 et 2024



Depuis 2020, la tendance annuelle des linéaires de cours d'eau restaurés est à la baisse. Elle coïncide avec la fin et la période de renouvellement de nombreux contrats territoriaux milieux aquatiques (d'une durée de 5 ans). Les structures qui exercent la compétence « GEMAPI » et la Fédération de Pêche et de protection du milieu aquatique de la Creuse sont les principaux porteurs de projets dans le département. On peut noter que les aménagements pour l'abreuvement du bétail sur les cours d'eau associés à la mise en défens des berges (clôtures) sont dominants et représentent près de 78% des opérations réalisées.

II. Détail par catégories de travaux

2.1. Aménagement pour le bétail

Définition

Les aménagements pour le bétail permettent une meilleure gestion de l'abreuvement des animaux tout en préservant l'état des berges. Ils permettent également de maintenir une bonne qualité de l'eau de la rivière en limitant l'accès du bétail aux cours d'eau.

Les différents aménagements pour le bétail (ci-après) sont installés en concertation avec le propriétaire des parcelles et/ou l'exploitant agricole. Une convention bi- ou tripartite est alors signée avec la structure porteuse des travaux.

Abreuvoir déconnecté



Abreuvoir en dérivation



Abreuvoir solaire



Descente aménagée



Passage à gué



Pompe à museau



Passerelle

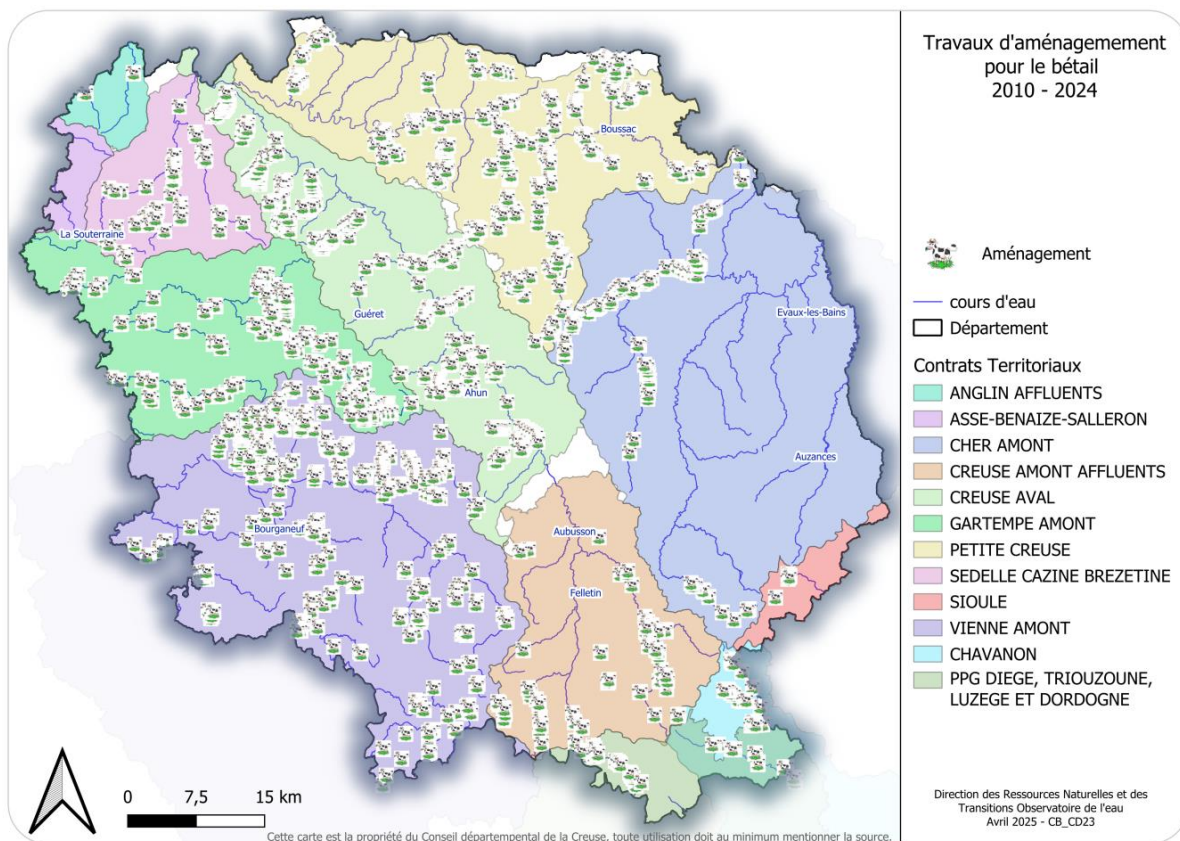
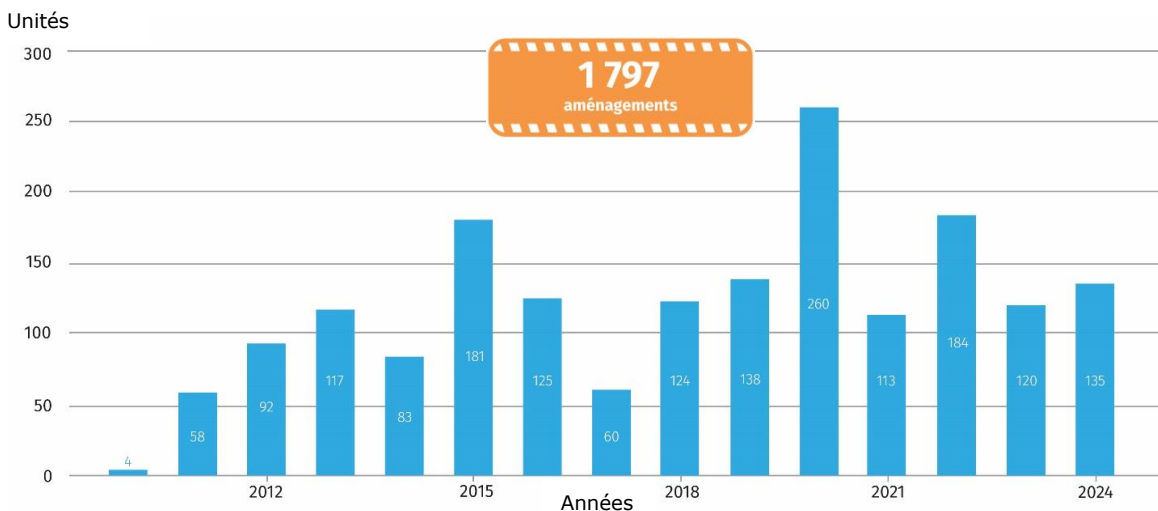


Autre (Pont planche)

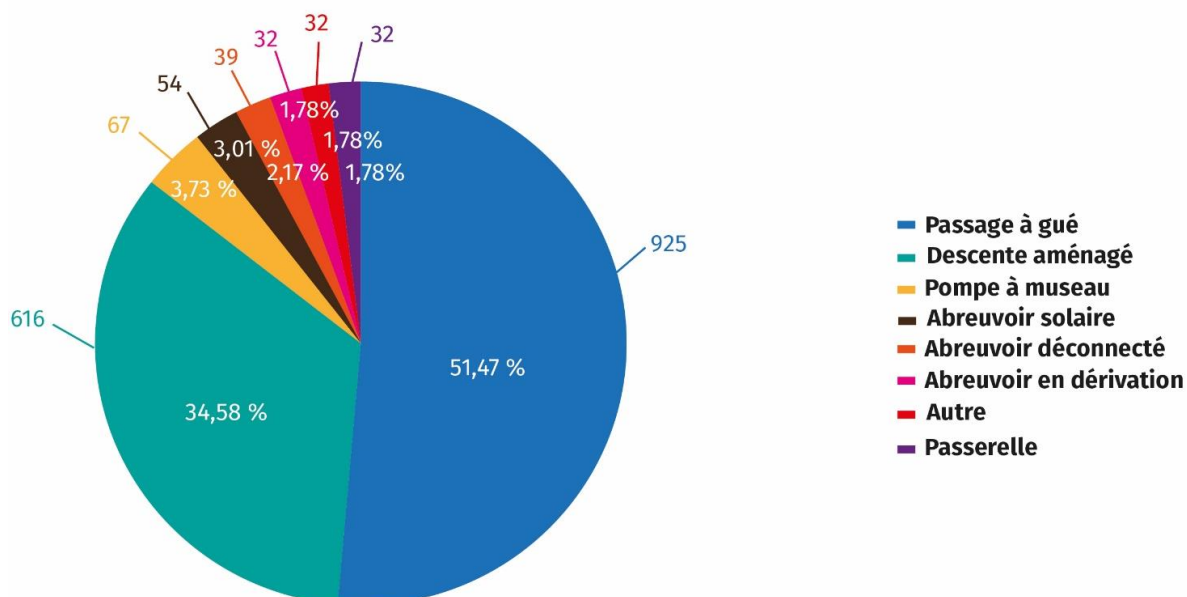


Bilan

NOMBRE D'AMENAGEMENTS REALISES POUR LE BETAIL



REPARTITION DES TYPES D'AMENAGEMENT POUR LE BETAIL (2010-2024)



Les aménagements pour le bétail représentent plus de la moitié des travaux réalisés en bord de rivière. Au nombre de 1797 dans le département, on recense 86% des aménagements qui sont des passages à gué et des descentes aménagées.

Ces aménagements présentent plusieurs intérêts :

- ils ne changent pas, ou peu, les pratiques des professionnels,
- ils ne changent pas, ou peu, les habitudes des animaux,
- ils sont dénués de technologie fragile, ce qui réduit l'entretien et le risque de dysfonctionnements.

2.2. Mise en défens des berges

Définition

La mise en défens des berges a pour objectif d'empêcher le piétinement des berges par les bovins. Elle permet le retour de la végétation qui stabilise la berge grâce au développement racinaire.

Différentes sortes de clôtures sont mises en place en concertation avec le propriétaire de la parcelle concernée et/ou de l'exploitant agricole (exemples ci-après). Les clôtures installées sont associées aux aménagements réalisés pour l'abreuvement du bétail. Une convention de partenariat est également établie.

Clôture barbelée



Clôture déportée



Clôture électrique

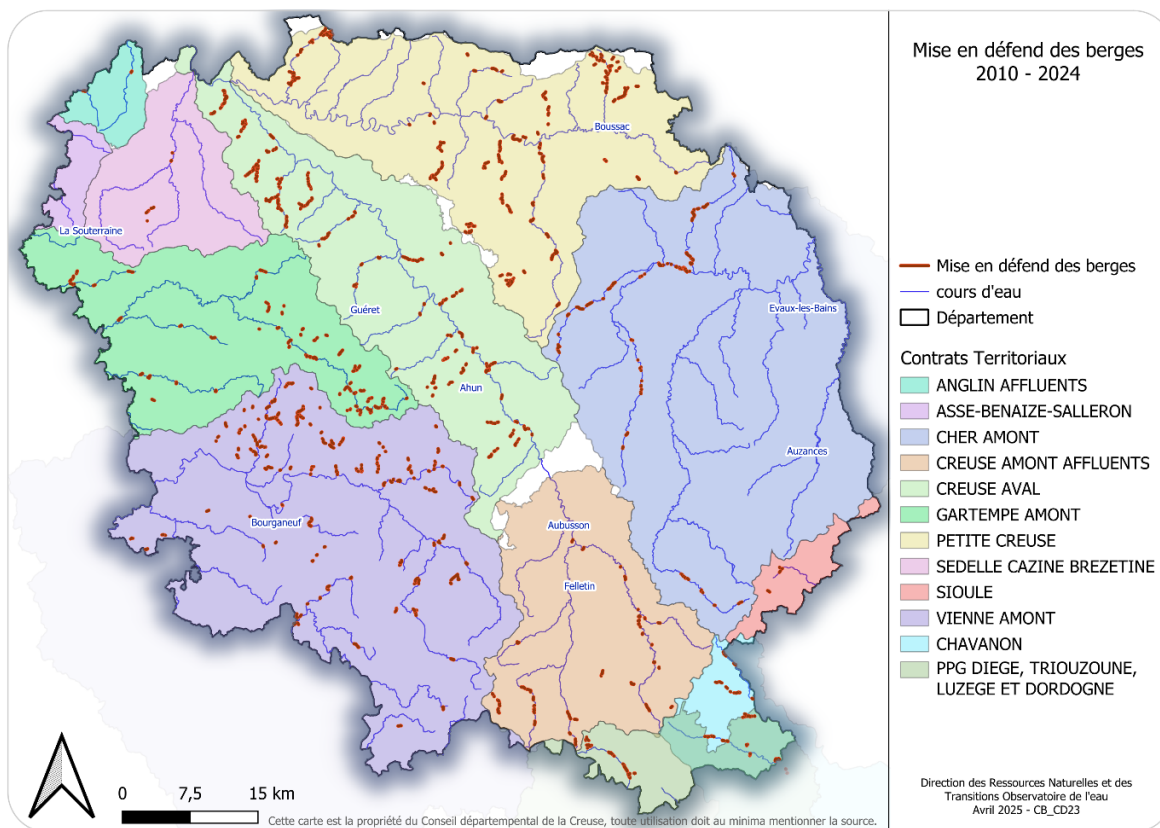
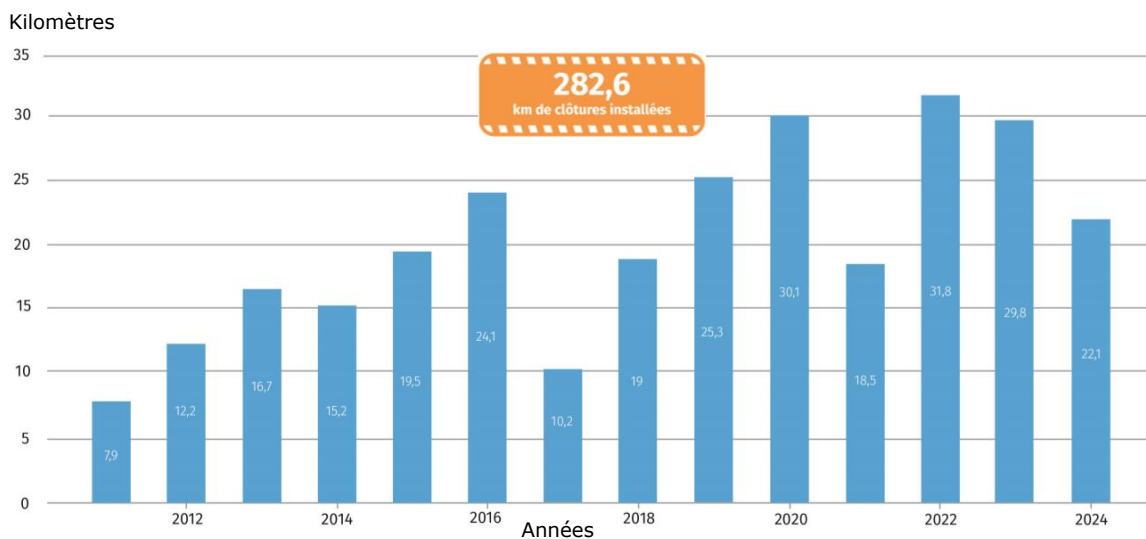


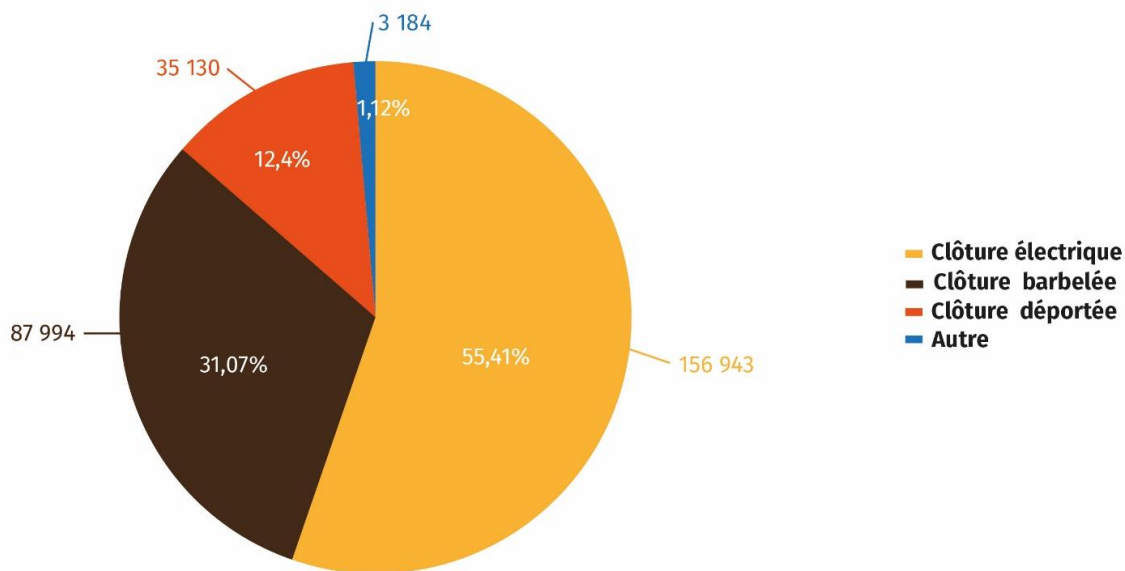
Autre (Ursus)



Bilan

LINEAIRE DE CLOTURES INSTALLEES EN BERGE DE COURS D'EAU



REPARTITION DES TYPES DE CLOTURES INSTALLEES EN BERGE DE COURS D'EAU (2010-2024)

L'installation de clôture électrique est l'alternative la plus prisée (plus de 55%). Ce système de clôture, plus mobile, permet un entretien facilité. Il semble que cet avantage soit à l'origine de cette forte représentativité qui tend néanmoins légèrement à la baisse (61% pour les années 2010 à 2022). Quant à l'installation de clôture barbelée, elle est également l'une des solutions le plus souvent choisies car plus durable dans le temps (plus de 31%). La catégorie "autre" correspond à du grillage type Ursus.

2.3. Equipement ou effacement d'ouvrages hydrauliques

Définition

L'équipement, ou l'effacement des ouvrages hydrauliques, a pour but de rétablir la continuité écologique. Elle est définie comme la libre circulation des organismes vivants, leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Elle présente principalement une dimension amont - aval.

Les principaux ouvrages qui peuvent être aménagés sont les barrages, les passages busés, les ponts, les seuils et les étangs.

Des exemples d'équipements et d'effacements sont présentés ci-après.

Canal de contournement de seuil



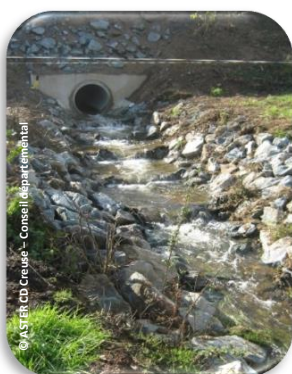
Défecteur



Effacement de digue d'étang



Passerelle à poissons de type rustique



Redimensionnement de buse

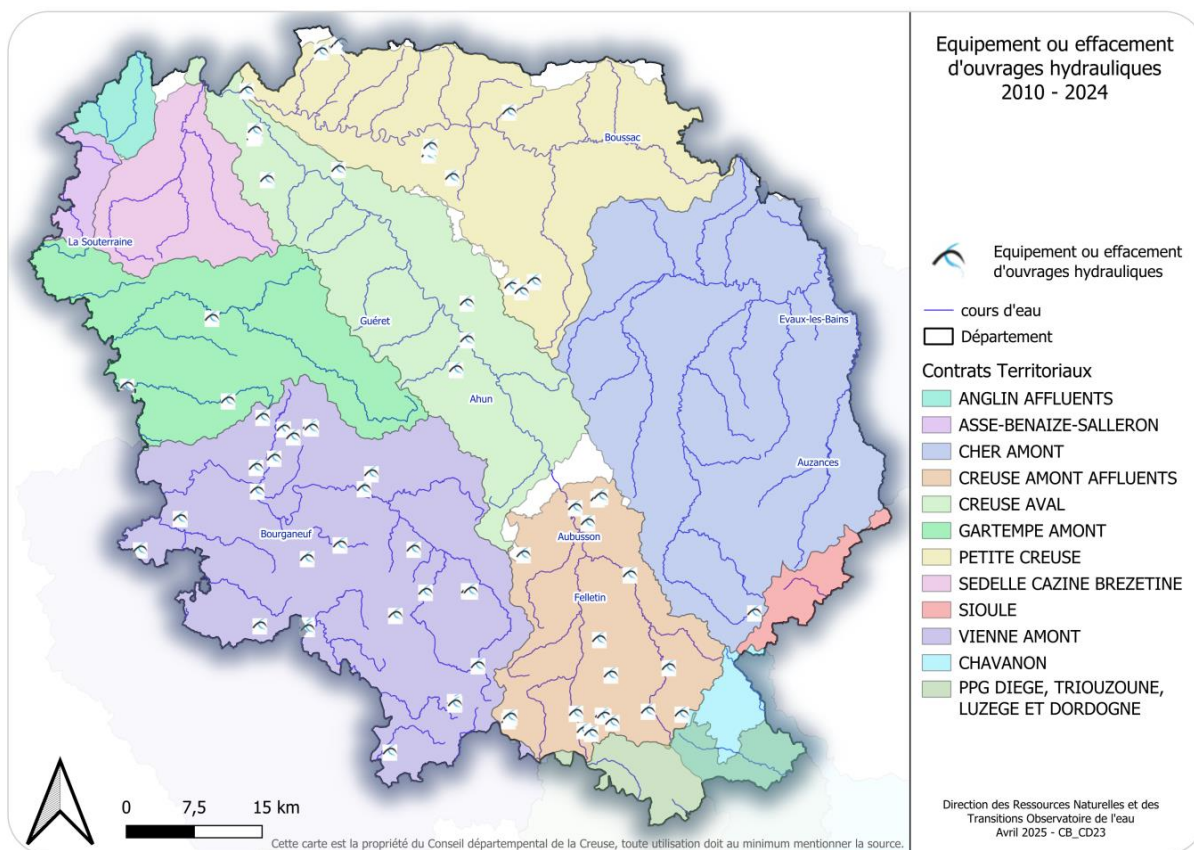
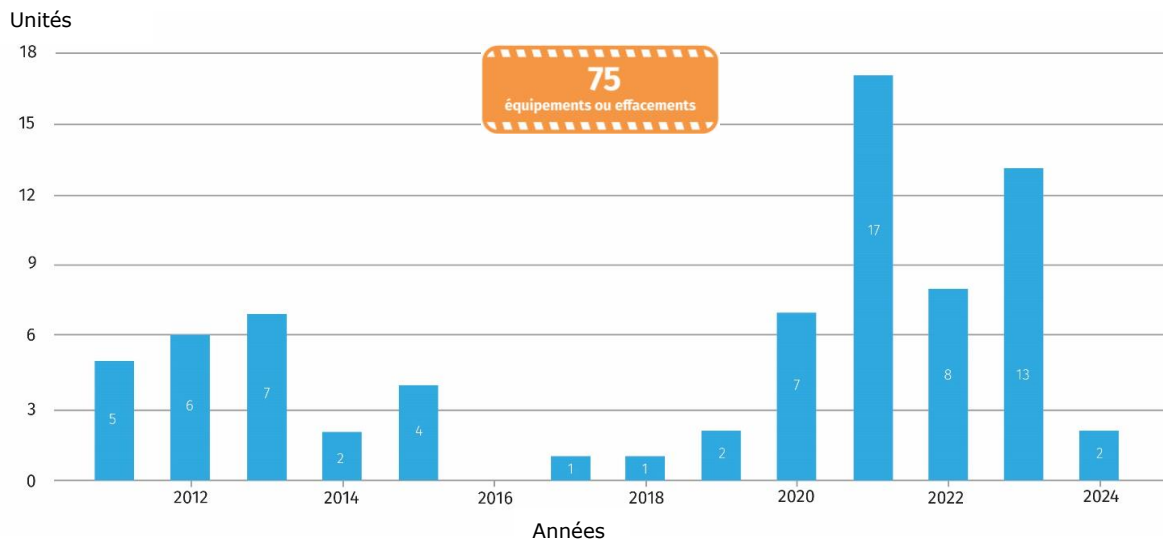


Recharge de matériaux

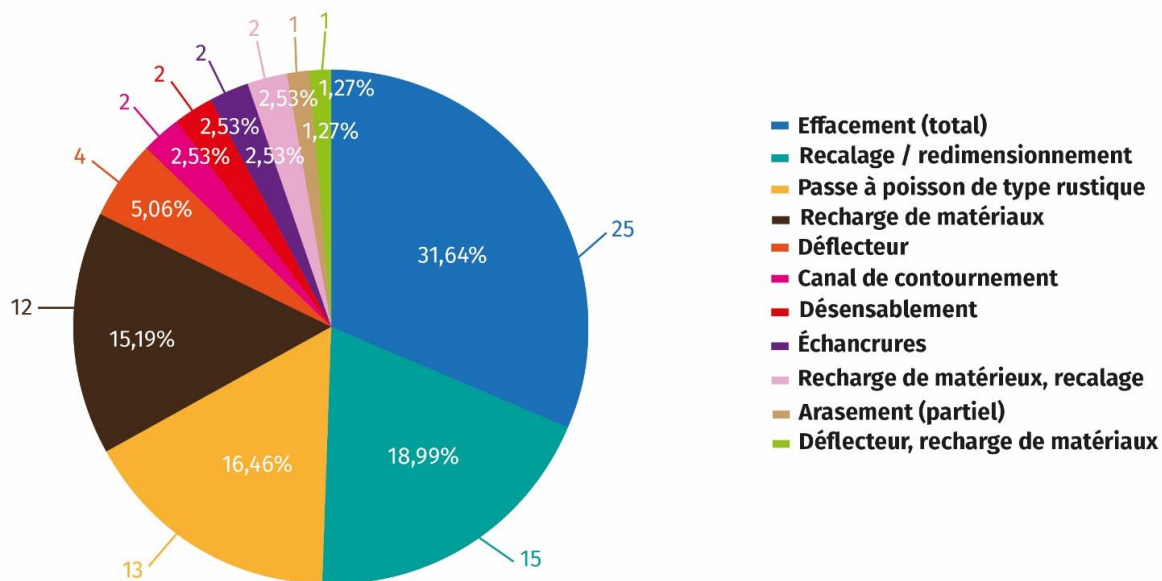


Bilan

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS OU EFFACEMENTS D'OUVRAGES HYDRAULIQUES REALISES



REPARTITION DES TYPES D'EQUIPEMENT OU D'EFFACEMENTS D'OUVRAGES HYDRAULIQUES (2010-2024)



Les aménagements d'ouvrages hydrauliques sont peu nombreux mais de nature variée. Ils concourent au rétablissement de la continuité écologique, tel qu'établi par l'article L. 214-17 du Code de l'environnement et l'arrêté en date du 10 juillet 2012 qui classe la liste des cours d'eau concernés par ces dispositions à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Une augmentation significative de réalisation de ces aménagements est constatée depuis 2020 avec néanmoins un retour à la baisse en 2024.

2.4. Diversification de l'habitat aquatique

Définition

La diversification de l'habitat aquatique consiste à restaurer le lit naturel de la rivière. Cela permet :

- de créer des vitesses de courant favorisant l'auto-épuration de la rivière,
- de conserver des hauteurs d'eau favorables à la vie aquatique, même en période de basses eaux,
- de favoriser la vie de la faune aquatique.

Les différents types de travaux de diversification de l'habitat aquatique sont présentés ci-après.

Création de sous berge



Déflecteur (blocs)



Désensablement de bras mort



Recréation de lit mineur

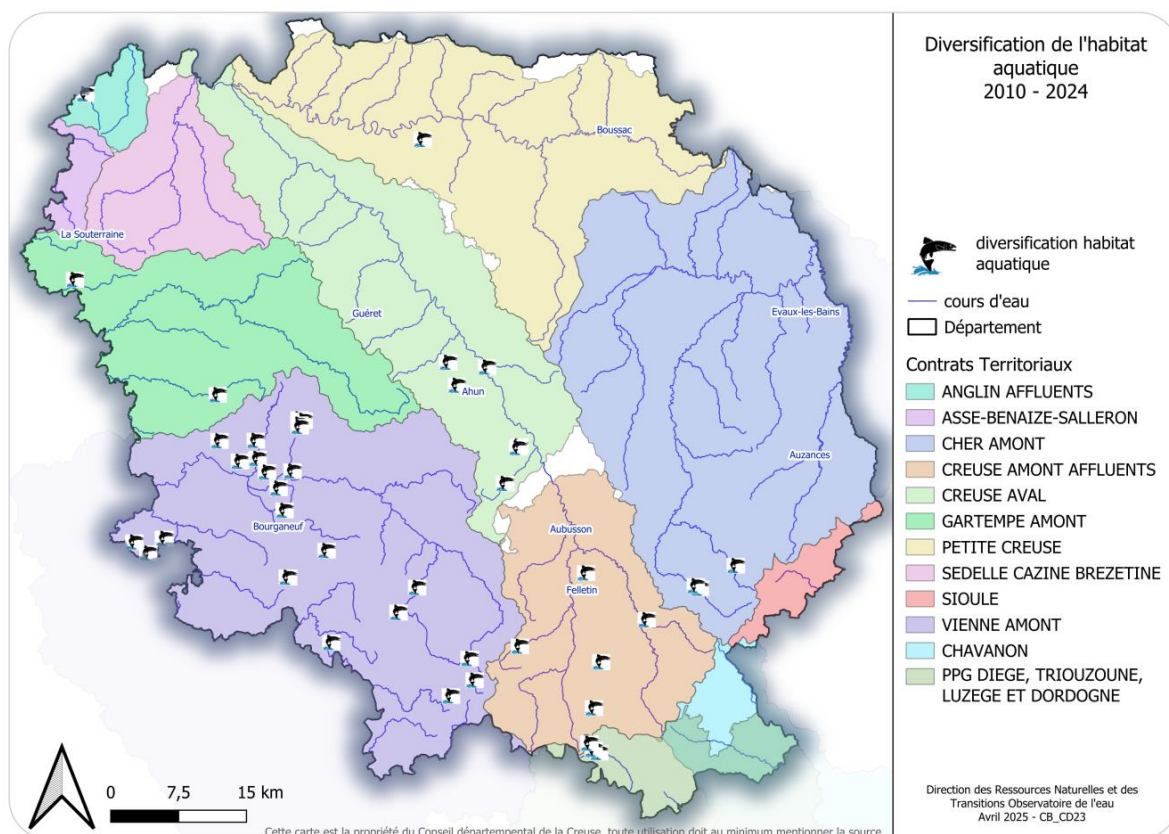
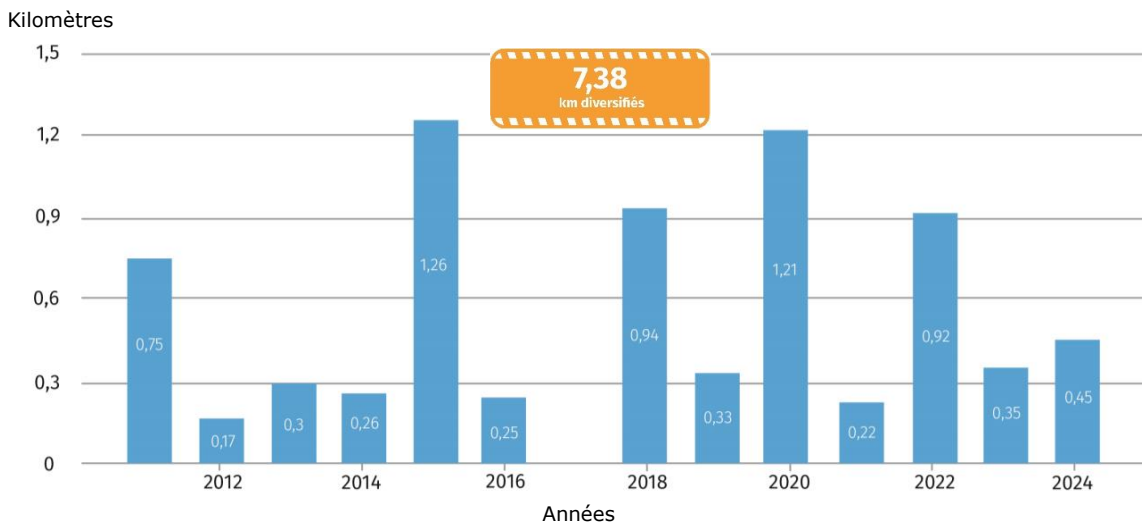


Recharge de matériaux

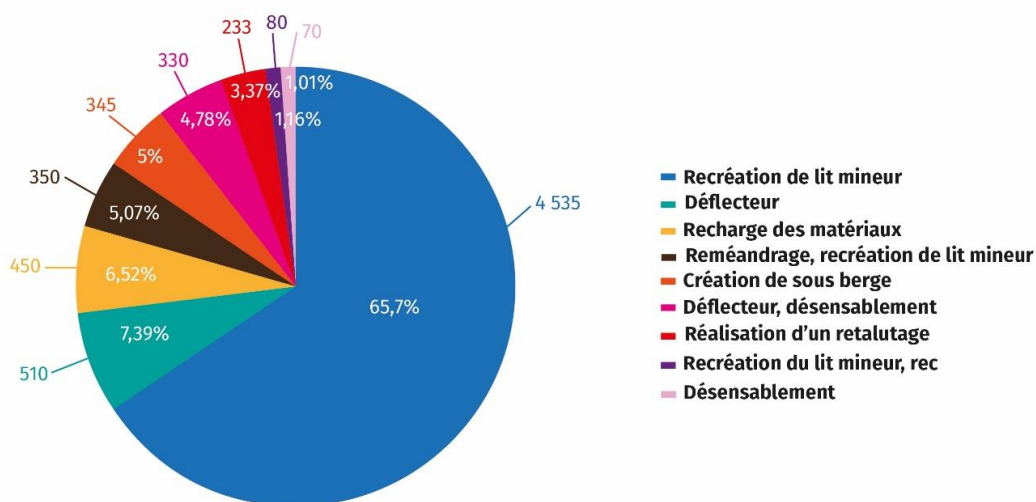


Bilan

LINEAIRE DE COURS D'EAU AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT AQUATIQUE



REPARTITION DES TYPES DE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT AQUATIQUE (2010-2024)



Les opérations de diversification de l'habitat aquatique sont assez peu nombreuses avec seulement 7.38 km de cours d'eau aménagés. La majeure partie des actions concerne la récréation de lit mineur (66%) qui ont été rectifiés-recalibrés ou décalés du fond de vallée par l'homme. Ces travaux qui sont dits « lourds » sont délicats à réaliser.

2.5. Protection des berges

Définition

La protection d'une berge de rivière est réalisée lorsque cette dernière est dégradée et qu'il existe un enjeu. L'objectif est d'enrayer le phénomène d'érosion des sols. Les opérations restent localisées et permettent généralement à la végétation de coloniser à nouveau cet espace afin qu'il se stabilise naturellement.

Génie minéral



Génie végétal



Génie mixte

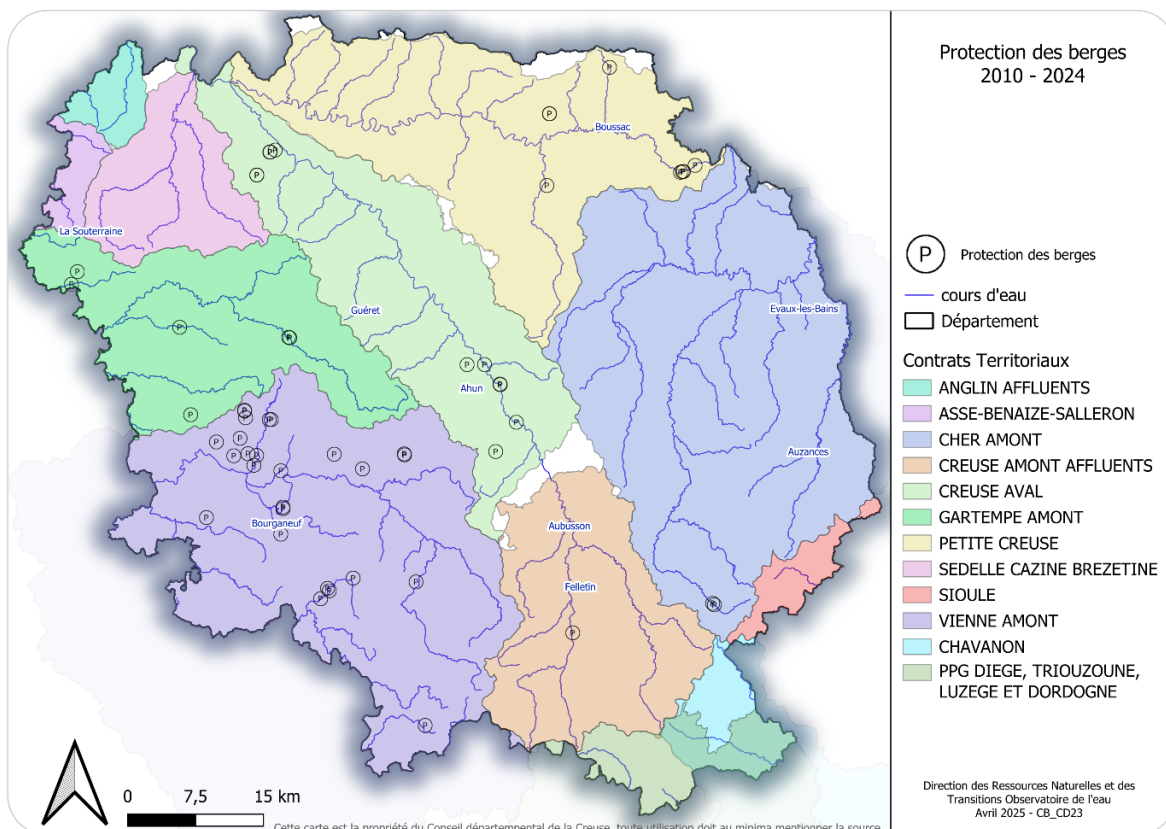
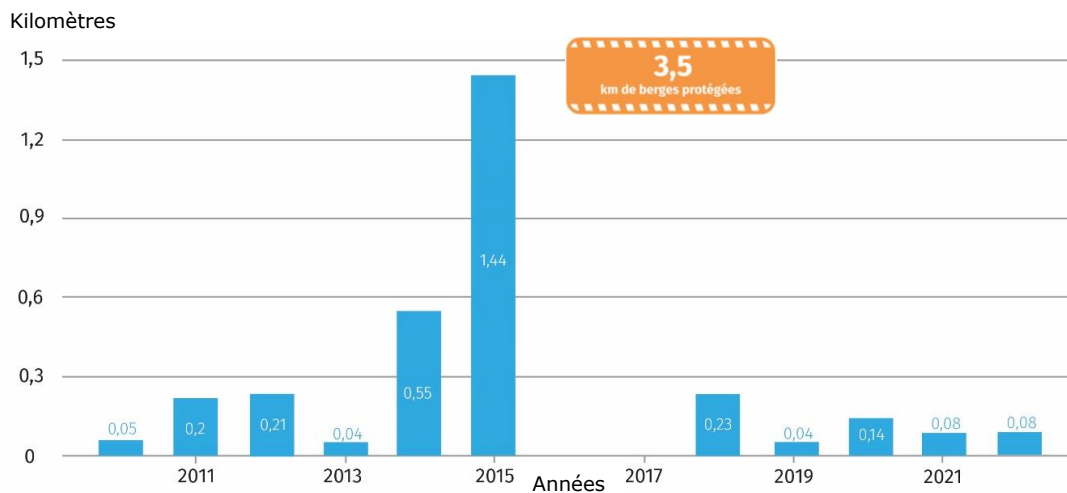


Renaturation

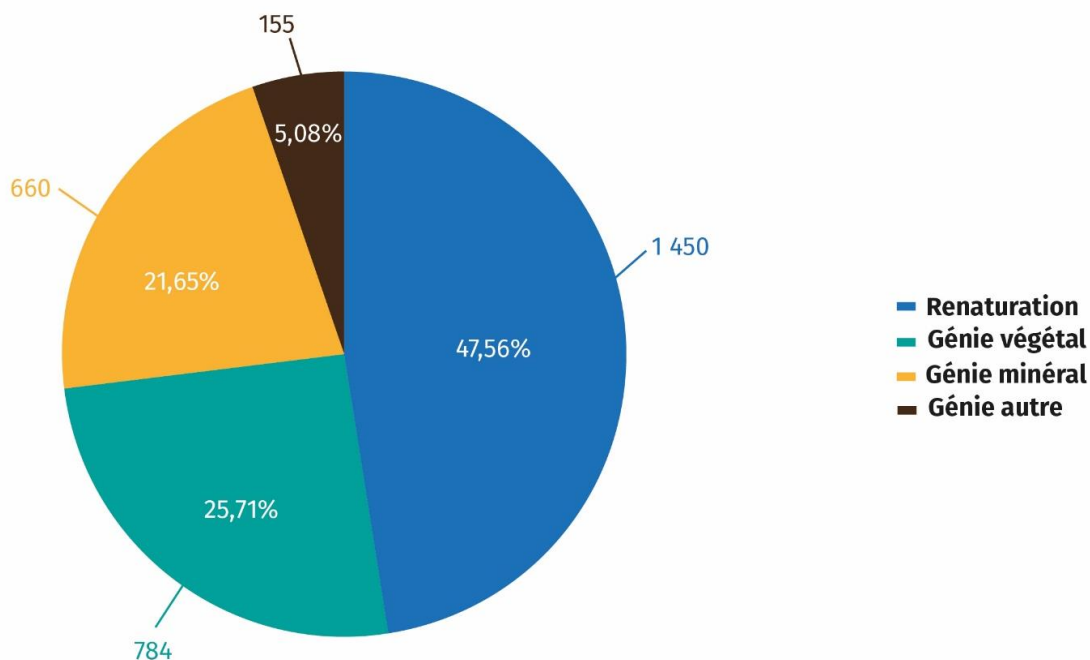


Bilan

LINEAIRE DE PROTECTIONS DE BERGES REALISE



REPARTITION DES TYPES DE PROTECTIONS DE BERGES (2010-2024)



Les protections de berges sont, dans la plupart des cas, en accompagnement d'une zone aménagée pour le bétail afin de restaurer la berge dégradée par le piétinement des animaux. Ces protections demeurent une action anthropique qui peut potentiellement modifier localement le caractère naturel du cours d'eau et limiter sa mobilité latérale. Leur réalisation doit donc rester de faible ampleur ce qui explique un linéaire cumulé de berges protégées de seulement 3.05 km sur les 801.93 km de cours d'eau restaurés. La renaturation est la solution majoritairement retenue (48%).

2.6. Travaux de restauration de ripisylve

Définition

La ripisylve est le cordon végétal rivulaire d'un cours d'eau. Celle-ci nécessite parfois d'être restaurée puisqu'elle est très utile au bon fonctionnement des cours d'eau. La ripisylve garantit la bonne tenue mécanique des berges grâce à son système racinaire, une épuration de l'eau, un ombrage propice au maintien d'une eau fraîche et oxygénée et l'apport de matière végétale organique (branches, feuillage) source de nourriture pour la base de la chaîne trophique de la faune aquatique. Les embâcles, parfois présents dans le cours d'eau, se définissent comme un amas important de bois mort susceptible d'obstruer le cours d'eau et perturber son écoulement. Ils peuvent être à l'origine de l'inondation des parcelles contigües. Dans certains cas, leur retrait s'avère nécessaire.

Des exemples d'interventions sont présentés ci-après.

Retraits d'embâcles



Sentier du pêcheur



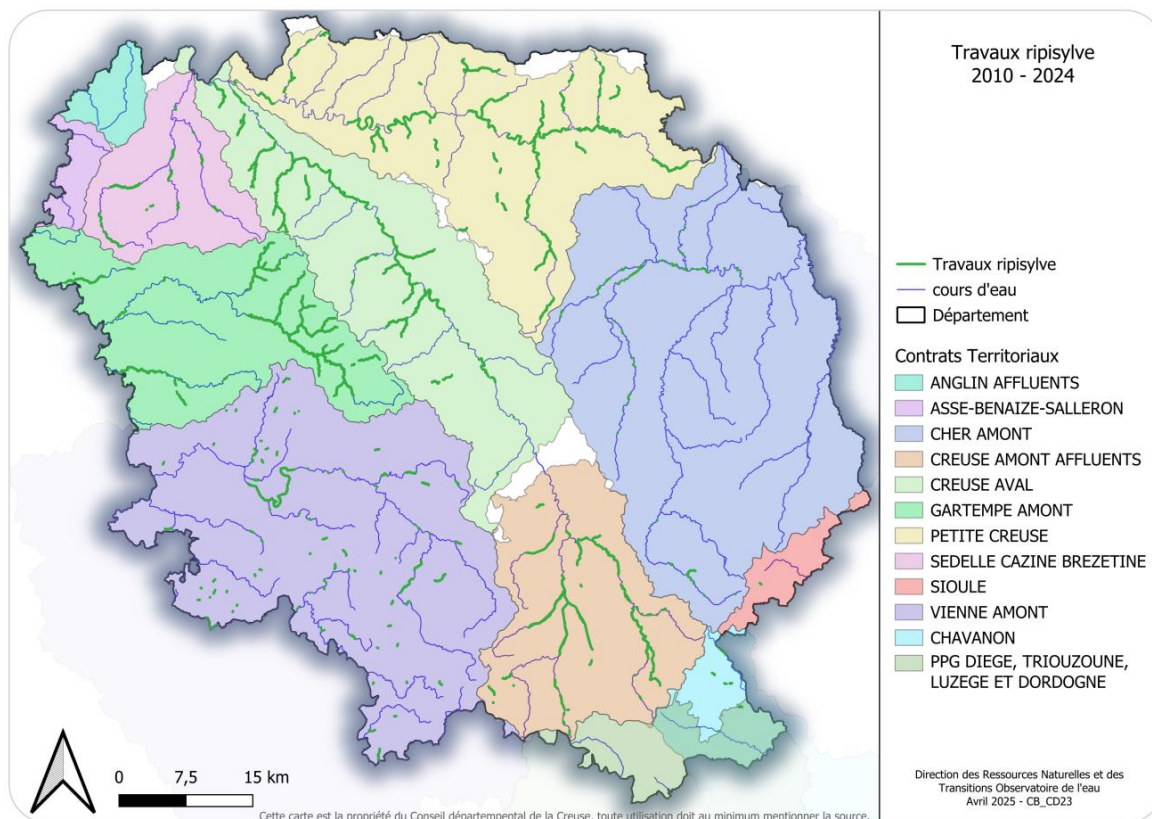
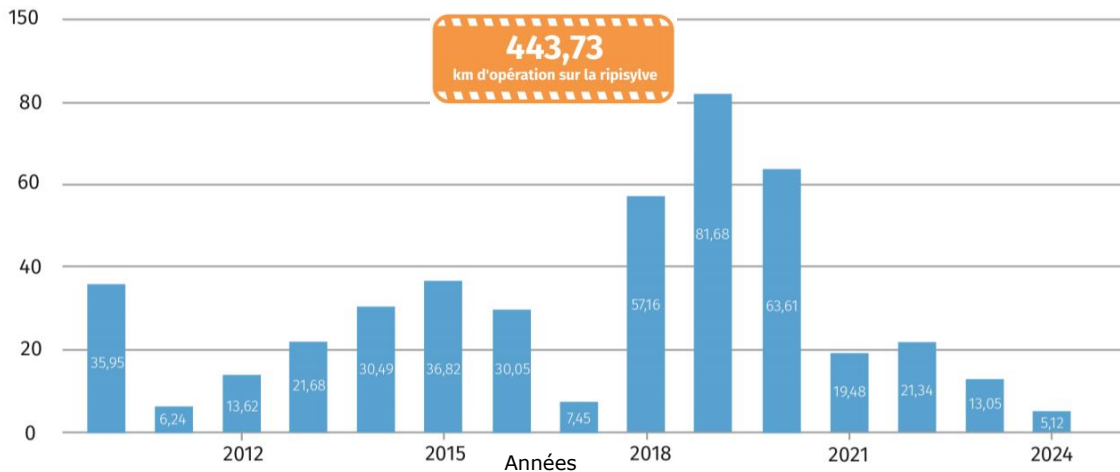
Restauration de ripisylve



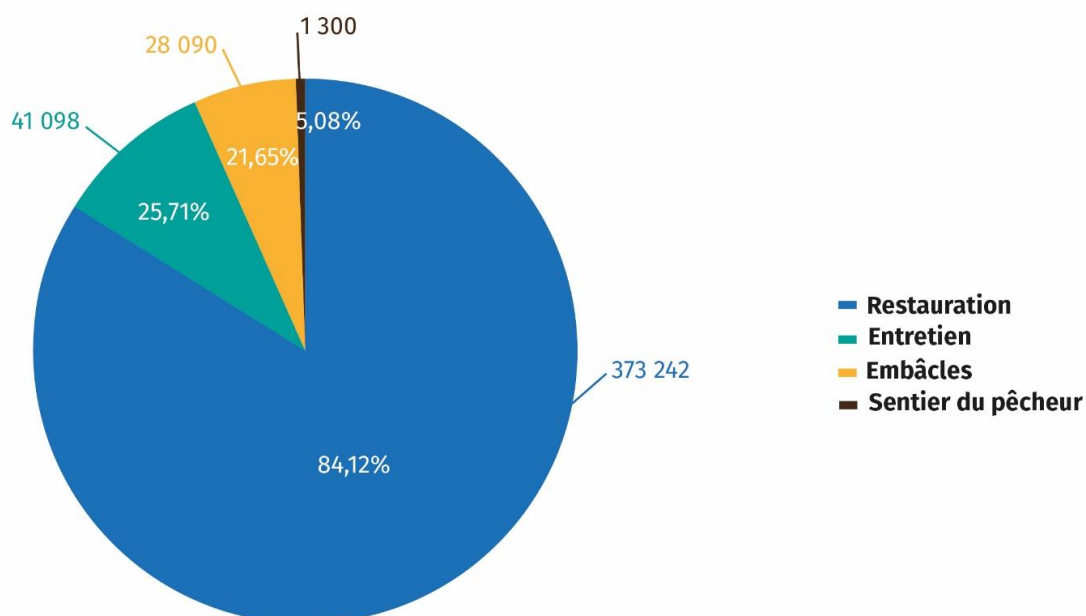
Bilan

LINEAIRE D'OPERATIONS SUR LA RIPISYLVE

Kilomètres



REPARTITION DES TYPES DE TRAVAUX LIES A LA RIPISYLVE (2010-2024)



Les travaux liés à la restauration de la ripisylve (373 km) représentent 46% du linéaire des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux (801 km) et seulement 27% des dépenses engagées. Plusieurs raisons sont à l'origine de ces chiffres :

- l'intervention soutenue sur la ripisylve et les embâcles, telle qu'elle l'a été après la tempête de décembre 1999 sur 100% des linéaires n'est plus nécessaire aujourd'hui,
- les nouvelles préoccupations pour l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques sont axées prioritairement sur les paramètres morphologiques* et hydrologiques** des cours d'eau.

***La morphologie :** Il s'agit de la caractérisation physique du cours d'eau, des berges et du lit. Certaines perturbations comme les recalibrages, la chenalisation, la présence de seuils, la création d'étang sur cours d'eau, le colmatage minéral, génèrent des perturbations de l'habitat et de la circulation des espèces vivant en rivière.

****L'hydrologie :** Il s'agit d'un paramètre quantitatif de la ressource en eau comme les modifications des débits d'étiages, l'accentuation des débits de crues, ou des variations de débits brusques (éclusées, dérivation, etc.).

2.7. Travaux de réduction d'impact des étangs

Définition

Des travaux sur les étangs comme la création d'une dérivation, d'un moine, d'une pêcherie ou d'un bassin de décantation permettent de diminuer leur impact sur les milieux aquatiques.

Curage expérimental



Mise en conformité d'étang

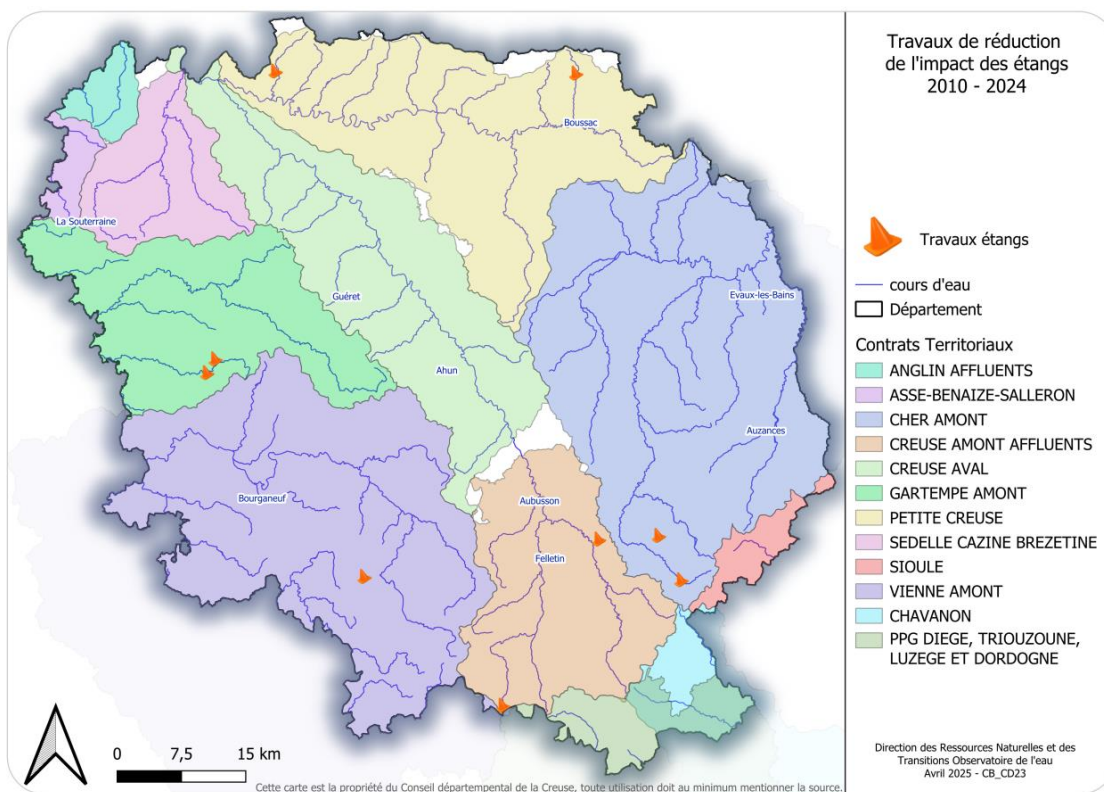


Création de dérivation



Effacement





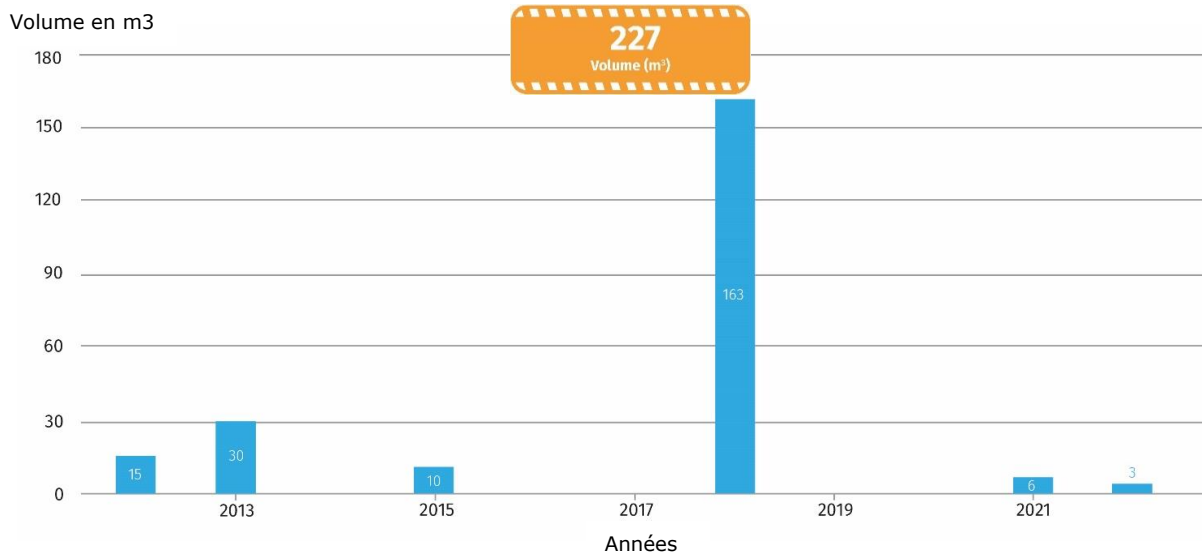
Seulement neuf opérations ont été recensées avec une opération récente sur la Gioune suite à l'aménagement de l'étang de Féniers entre 2024 et 2025.

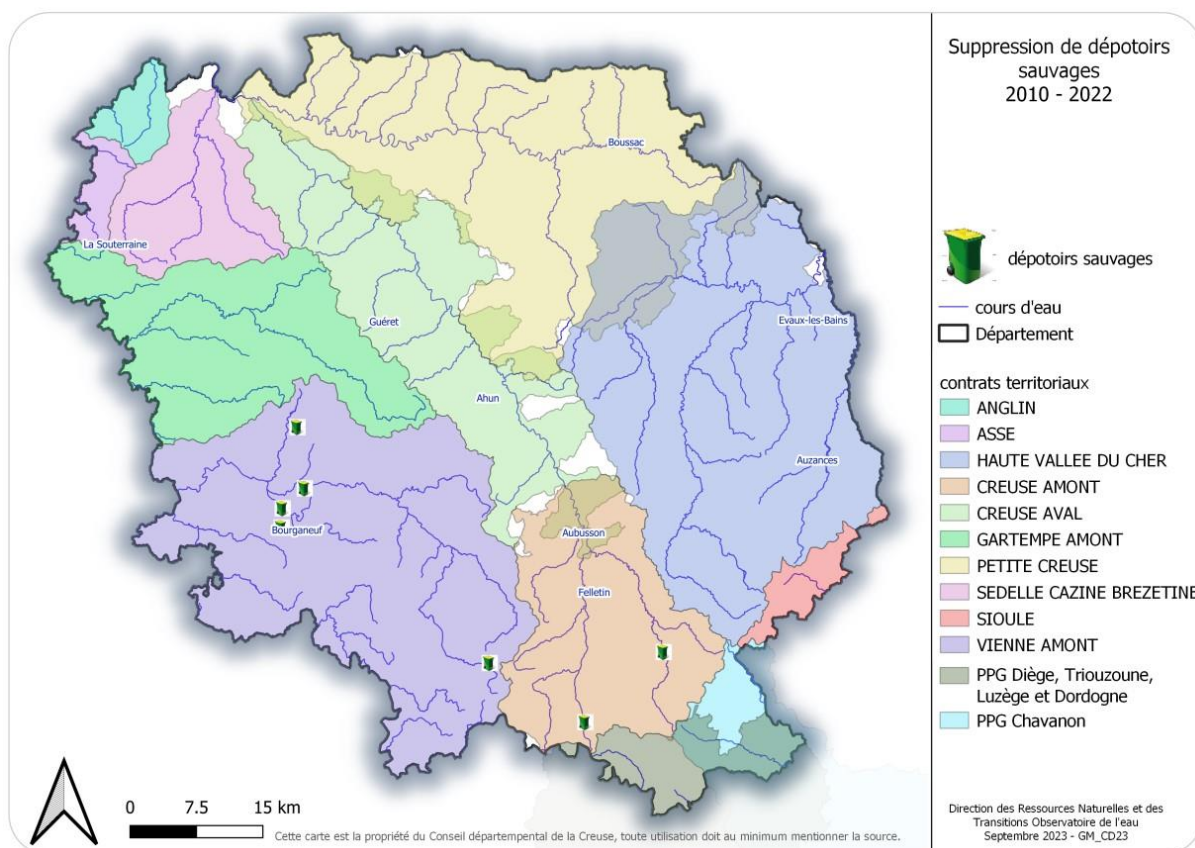
2.8. Suppression de dépôts sauvages

Définition

Le lit de certains cours d'eau présente parfois des dépôts sauvages. Les déchets sont de différentes natures et sont emportés par la rivière lors des crues. Lorsque le risque de pollution de l'eau est avéré, leur suppression est indispensable.

Retrait de dépôts sauvages





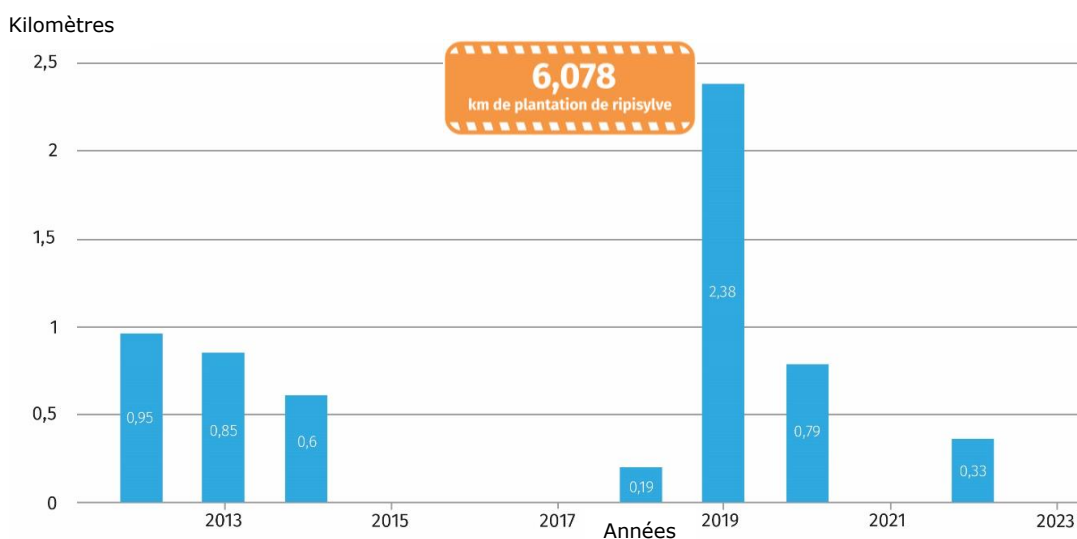
Sept opérations de ce type ont été recensées ce qui représente un volume de déchets de 227 m³ qui ont été retirés.

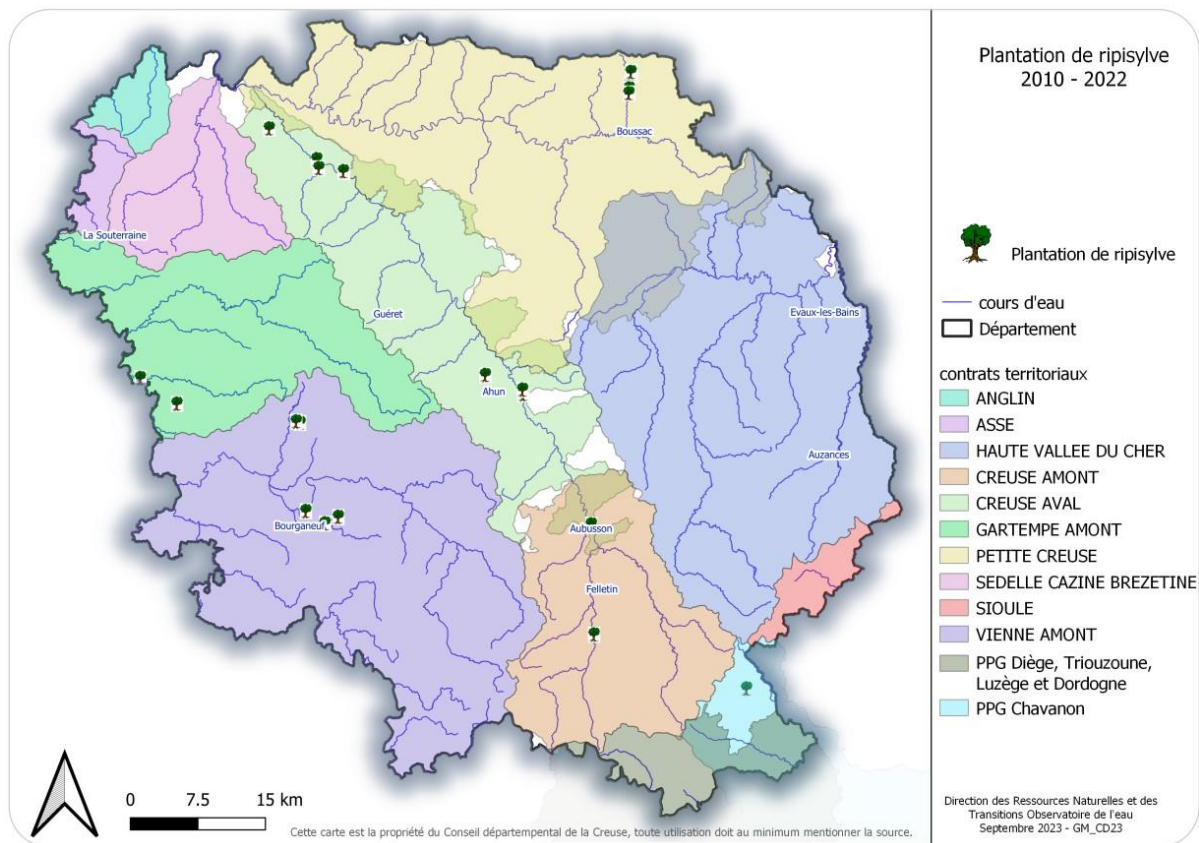
2.9. Plantation de ripisylve

Définition

La ripisylve est le cordon végétal rivulaire d'un cours d'eau. Son absence entraîne très souvent une mauvaise tenue de la berge (risque d'érosion), un réchauffement de l'eau et une diminution de la concentration en oxygène. Elle abrite également une biodiversité faunistique riche. Enfin, la qualité des habitats aquatiques de la rivière est médiocre, voire mauvaise, en raison de l'absence de caches produites par les systèmes racinaires flottants.

Plantation





Il y a eu 26 opérations de plantation d'arbres et d'arbustes en bord de rivière pour un linéaire cumulé de 6 078 ml depuis 2010.

2.10. Suppression d'espèces envahissantes

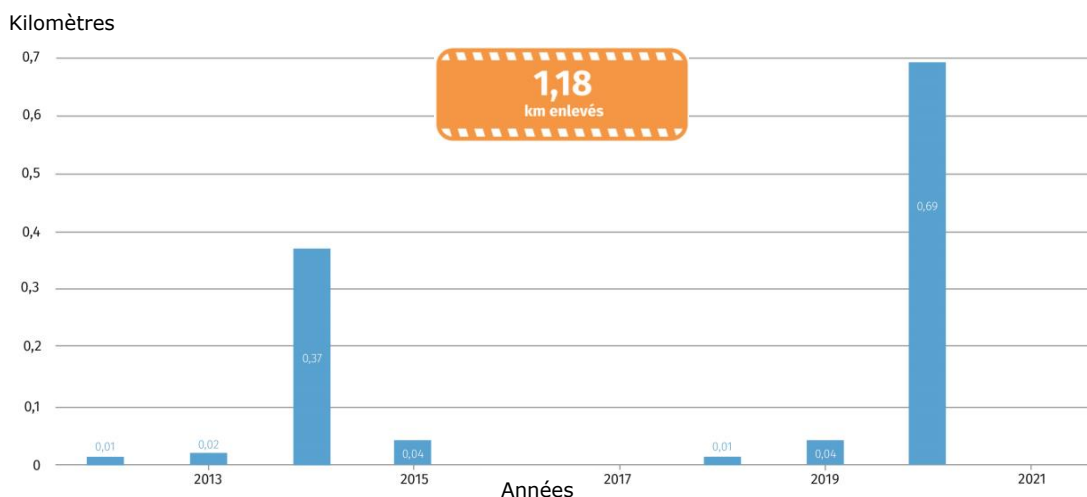
Définition

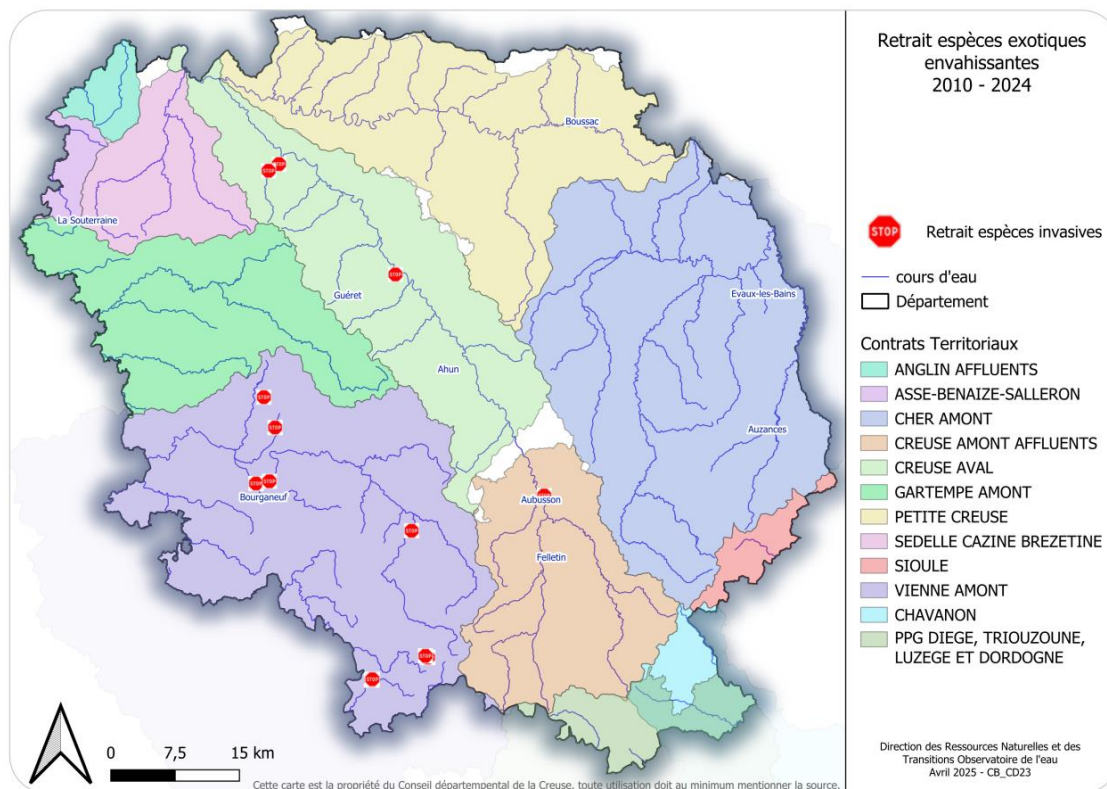
Une espèce dite « envahissante » est une espèce animale ou végétale qui peut entraîner, par son développement, un déséquilibre de l'écosystème. Parmi les espèces qui sont susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, on peut citer à titre d'exemple pour les espèces animales : le poisson-chat, le ragondin, les écrevisses américaines et pour les espèces végétales, la jussie et les renouées asiatiques.

Fauchage de renouée asiatique



Eco-pâturage sur renouée asiatique





26 opérations de retrait d'espèces envahissantes ont été réalisées entre 2010 et 2024. Certaines opérations ont été répétées pour affaiblir l'espèce et limiter son niveau de rémanence.

2.11. Restauration des zones humides

Définition

Une zone humide est caractérisée par la présence d'eau permanente ou temporaire, en surface ou souterraine. Les zones humides telles que les marais, les tourbières ou encore les prairies inondées sont des interfaces entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Elles rendent de nombreux services au milieu naturel : elles permettent notamment de stocker l'eau des crues en hiver, de restituer cette eau pendant les sécheresses estivales, de filtrer l'eau grâce à ses végétaux caractéristiques, de stocker le carbone ou encore d'abriter une grande biodiversité.

Différentes techniques sont utilisées pour restaurer les zones humides dégradées dont quelques-unes sont présentées ci-dessous :



Retrait de drains



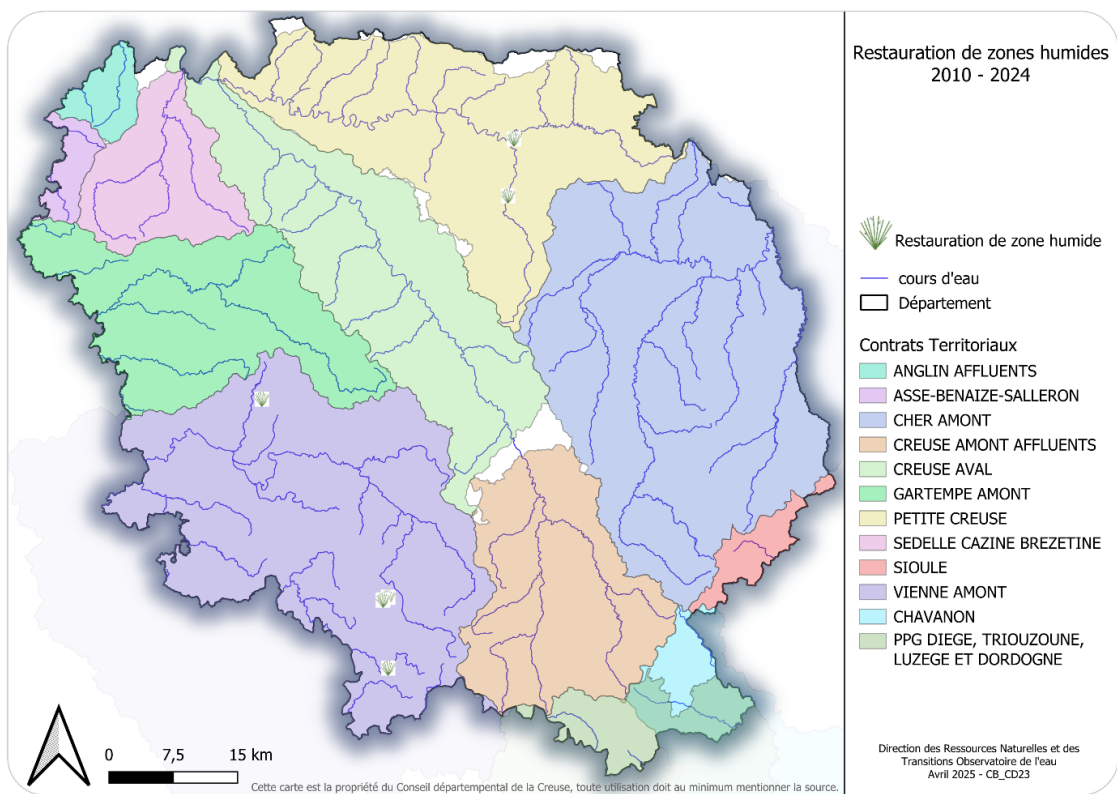
Création de mares



Débroussaillage et bûcheronnage



Remise en pâture



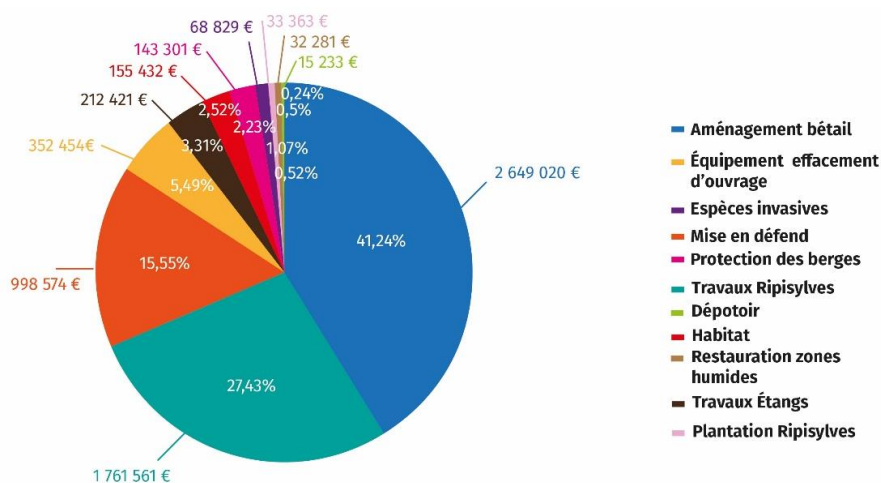
8 opérations de restauration des zones humides ont été réalisées : sur le ruisseau de la Petite Leyrenne en 2020 et sur le Thaurion, le Verraux et la zone humide de la Vareille et 2021.

III. Montants investis dans les travaux de restauration des milieux aquatiques

MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS EN EUROS PAR TYPES DE TRAVAUX (2010-2024)



Depuis 2010, **6 422 469 €** ont été investis dans la restauration des milieux aquatiques en Creuse. Les structures porteuses ont pu compter sur des subventions accordées par le Conseil départemental de la Creuse à hauteur de 10%, la Région Limousin puis la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 20% et les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne à hauteur de 50% soit 80% d'aides publiques.

IV. Retours d'expérience : effets des aménagements sur les milieux aquatiques

Quels sont les effets réels des travaux sur les milieux aquatiques ?

L'objet de ce volet technique est d'apporter des éléments factuels et de décrire les effets positifs sur les milieux aquatiques de certains travaux de restauration qui ont été réalisés. Six exemples sont présentés avec leurs effets.

Il est toutefois nécessaire d'indiquer que pour tous les aménagements réalisés dans le département, les effets sur le milieu ne sont pas systématiquement identiques. Une des raisons principales est la capacité de résilience, c'est-à-dire la capacité d'un système à retrouver sa capacité initiale après altération du milieu.

Passage à gué sur l'Ardour



Avant aménagement (2013)



Après aménagement (2016)

Zone piétinée par le bétail

- Fond du lit mineur (sur une longueur d'une trentaine de mètres) essentiellement constitué de : sable, limon, vase,
- Fort colmatage du substrat,
- Absence de zone de gravier et de cailloux favorable à la fraie des salmonidés,
- Berge piétinée,
- Élargissement du lit mineur,
- Réduction importante de la végétation de berge liée au piétinement,
- Vitesse d'écoulement du cours d'eau sur la zone étudiée : lente et homogène.

Passage à gué situé à 20m en amont et clôture en berge sur la zone

- Substrat du cours d'eau : sable, placette de cailloux, graviers et blocs,
- Décolmatage significatif du substrat,
- Berge stabilisée et végétalisée (herbacée),
- Lit qui a retrouvé localement son gabarit naturel (resserrement),
- Présence régulière de végétation aquatique (renoncule aquatique),
- Vitesse d'écoulement du cours d'eau : présence de plat courant et d'un radier sur la zone de 30 mètres de long.

Le piétinement des animaux est source d'apport de sable et de limons que la rivière ne peut facilement « évacuer ». Ces éléments minéraux viennent perturber l'équilibre naturel de la rivière en colmatant le fond du lit, réduisant ainsi les zones de reproduction des espèces piscicoles. Les berges piétinées sont souvent à l'origine de l'élargissement du lit mineur, ce qui réduit localement les écoulements et aggrave le dépôt des sédiments. Après aménagement, les crues évacuent les sédiments et le lit retrouve une morphologie naturelle favorable à la vie aquatique avec une succession de faciès d'écoulement liée notamment au resserrement du lit, un substrat diversifié, des caches naturelles etc.

Diversification de l'habitat aquatique sur le Ruisseau des Vergnes



Avant diversification (2013)



Après diversification (2014)

Tronçon non aménagé (témoin)

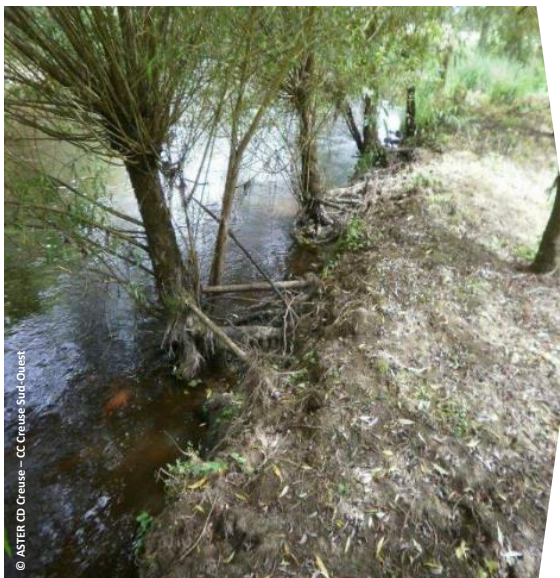
- Fond du lit ensablé d'une rive à l'autre,
- Écoulement uniforme,
- Absence de dynamique fluviale,
- Absence de faune piscicole,
- Absence de caches pour la faune aquatique,
- Lit mineur rectiligne

Tronçon aménagé avec des épis constitués de blocs et en quinconce

- Localement, le lit mineur est décolmaté,
- Vitesse et écoulement diversifié, lié au resserrement du lit par le bloc,
- Apparition du substrat naturel de type gravier cailloux,
- Faune piscicole observée (Truitelle),
- Création de caches et abris pour la faune aquatique,
- Le lit mineur à un aspect légèrement sinueux.

Cet aménagement a permis de redynamiser le cours d'eau. La puissance de la rivière en crue a permis de désensabler localement le fond du lit dans les passages resserrés en laissant apparaître une granulométrie plus favorable à la vie aquatique (substrat d'origine constitué de graviers et de cailloux), confirmé par le retour de truitelles dans la zone aménagée.

Protection des berges sur la Grande Creuse



Avant intervention (2012)



Après intervention (2015)

Berge érodée

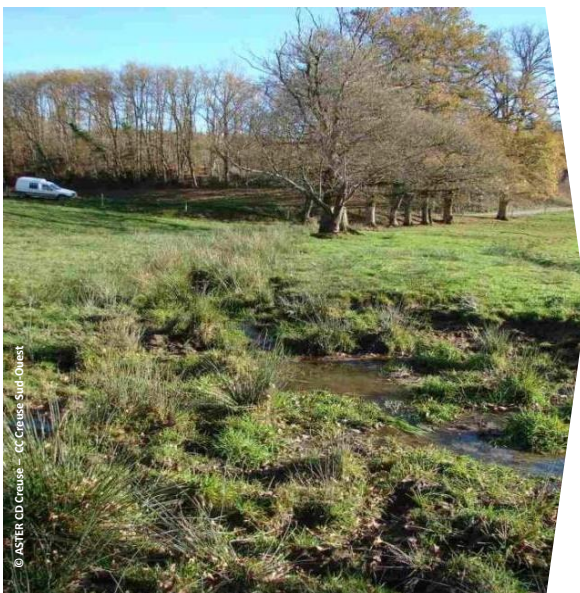
- Érosion de la berge supérieure à 1 mètre de profondeur,
- Végétation dépérissant,
- Jardin riverain menacé par l'érosion engendrée par les crues de la Creuse,
- A terme, déstabilisation des saules en berge dont le système racinaire est mis à nu.

Mise en place d'un tressage sur le pied de la berge

- La berge est renforcée par une technique de génie végétal,
- Le tressage de branches de saule vivant a été pris sur place,
- Bonne reprise des végétaux tressés, système racinaire en cours de développement et consolidation de la berge reconstituée.

La protection de cette berge a été réalisée pour freiner sa dégradation. L'objectif de l'action est d'enrayer le phénomène d'érosion des sols. Les opérations de travaux ont pour objectif de permettre à la végétation de coloniser à nouveau les berges afin qu'elles se stabilisent naturellement. Cette technique allie robustesse et écologie car elle est entièrement naturelle. Enfin, elle s'intègre parfaitement dans le paysage, ne dénature pas les berges de la rivière tout en les protégeant.

Mise en défens des berges du Grandrieux



Avant intervention (2012)



Après intervention (2013)

Secteur sans clôture

- Lit mineur piétiné et élargi,
- Substrat vaseux,
- Berges écrasées,
- Absence de végétation de berge,
- Colmatage du fond du lit par le sable et les limons,
- Ecoulement ralenti lié à l'élargissement du lit mineur, ce qui contribue au dépôt des sédiments.

Secteur avec mise en place d'une clôture

- Le lit mineur du cours d'eau a retrouvé son gabarit naturel,
- Le substrat a évolué : il y a du sable et des graviers (décolmatage),
- Les berges sont reconstituées. Elles maintiennent l'eau dans le lit mineur,
- La ripisylve va pouvoir se réinstaller et créer un corridor écologique.

Initialement le ruisseau subissait un piétinement important par le bétail en raison de l'absence de clôture. Il présentait de plus une zone humide importante le long de la rivière liée à son étalement car les berges étaient inexistantes.

Après l'aménagement des bords de la rivière, nous pouvons constater un retour à la normale assez rapidement.

Travaux de réduction d'impacts des étangs sur le Ruisseau de Planchette



Avant intervention

Analyse d'eau réalisée sur la dérivation de l'étang (en août 2015)

- Concentration d'oxygène dissous dans l'eau : 9,85 mg/l,
- Potentiel hydrogène (pH) : 6,90,
- Température de l'eau : 16,5°C.



Après intervention

Analyse d'eau faite au niveau de la digue de l'étang (en août 2015)

- Concentration d'oxygène dissous dans l'eau : 6,02 mg/l,
- Potentiel hydrogène (pH) : 7,54,
- Température de l'eau : 22,1°C.

Nous pouvons constater que la dérivation de l'étang qui a été réalisée joue un rôle important sur la qualité de l'eau qui est restituée en aval de l'étang en période estivale. En effet, avant la création de la dérivation, l'eau du cours d'eau transitait intégralement par l'étang, ce qui engendrait son réchauffement et un appauvrissement en oxygène dissout avant sa restitution à l'aval (eau de surverse au niveau du déversoir de crue). Grâce à la dérivation de l'étang, une part importante de l'eau du ruisseau transite par la dérivation en conservant ses propriétés physico-chimiques (eau fraîche et oxygénée), ce qui est favorable au maintien de la vie aquatique en aval de l'étang. Ces dérivations sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de diminuer les effets cumulés d'augmentation de température lorsque plusieurs plans d'eau se succèdent. Enfin, elles améliorent également la continuité écologique (libre circulation des poissons et sédiments) car les étangs au fil de l'eau agissent comme des obstacles.

Plantation de ripisylve sur l'Ardour



Avant plantation (2012)



Après plantation (2015)

Berge avant plantation de ripisylve

- Arbres et arbustes absents,
- Corridor écologique absent,
- Faible protection contre l'érosion de berge,
- Absence d'ombrage,
- Pas de production de matière organique végétale,
- Caches piscicoles peu présentes.

Trois ans après la plantation

- Ripisylve en cours de développement,
- Corridor reliant les milieux naturels (forêts) en développement,
 - Protection contre l'érosion des berges de plus en plus importante,
 - Ombrage en augmentation
- Effet brise-vent,
Production de matière organique bénéfique pour la chaîne trophique aquatique,
- Cache piscicole plus importante,
 - Auto-épuration du cours d'eau améliorée.

Nous pouvons comparer l'évolution du milieu par rapport aux photos prises 3 ans après travaux. Des arbres et arbustes commencent à apparaître. Nous n'avons pas pour l'instant de réelle ripisylve, mais plutôt un cordon rivulaire. Cette phase de transition mènera à terme à une ripisylve, qui apportera de nombreux bénéfices au milieu aquatique. Aucun entretien n'est pour l'instant nécessaire durant cette période de régénération.

Suppression d'espèces envahissantes sur le Ruisseau de la Feuillade



Avant intervention (2014)



Après intervention (2015)

Secteur avant travaux

- Forte densité de Renouée asiatique située à proximité d'un cours d'eau,
- L'importante luminosité favorise le développement de cette espèce dite « héliophile ».

Secteur après travaux

- Espèce invasive en majeure partie maîtrisée (sur 250 m² bâchés, seulement 1 m² environ au total connaît des repousses, soit moins de 0.5 %),
- Le bâchage après 1 an d'installation permet d'occulter la lumière et ainsi éviter la repousse.

La comparaison des photos avant et après intervention permet de constater plusieurs différences. Avant intervention, la tache de renouée asiatique était importante. D'une part, son exposition au soleil était favorable à sa prolifération, d'autre part ses caractéristiques d'enracinement particulières grâce à des rhizomes lui permettaient une expansion rapide. Les repousses constatées sont situées essentiellement en berges du cours d'eau et au travers de trous à la surface de la bâche initialement posée. Une surveillance de l'étendue des repousses de renouée asiatique sera à réaliser annuellement.

Travaux d'effacement d'étang su \ Tardes



Fond d'étang après effacement (2015)



Fond d'étang 2 ans plus tard

Secteur après travaux

- Lit mineur peu profond et relativement large,
- Berges peu hautes et peu marquées,
- Absence de végétation rivulaire,
- Absence de végétation dans le lit mineur,
- Substrat vaseux, sablo-limoneux,
- Écoulement uniforme,
- Absence d'espèces piscicoles.

Secteur 2 ans plus tard

- Berges très marquées et d'une hauteur de 1 mètre en moyenne,
- Approfondissement et resserrement du lit mineur jusqu'au retour du profil d'équilibre (gabarit naturel) d'une largeur moyenne de 2 mètres, avec une sinuosité marquée,
- Présence d'une végétation spontanée en berges (joncs, renoncules rampantes, renouée langue de chat, orties, baldingère, grande oseille, cirse des marais...),
- Présence ponctuelle de végétation dans le lit mineur,
- Substrat à dominante sableuse et caillouteuse (granulométrie diversifiée), présence ponctuelle de blocs (ajoutés postérieurement) et naturellement présents,
- Présence régulière de nombreuses souches d'arbres témoins de l'emplacement d'origine du lit mineur,
- Écoulement diversifié (chutes d'eau, plats lentiques, radiers...),
- Retour d'une diversité faunistique (libellules, loutres, cincle plongeur, alevins...).

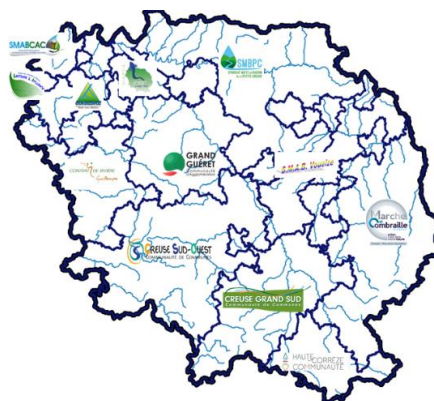
V. Les structures inter-compétence « GEMAPI »

L'effacement de la digue de l'étang a non seulement permis au lit mineur de retrouver son profil naturel et des conditions favorables à la vie aquatique en rivière mais également de rétablir la continuité écologique, en permettant le franchissement de la digue d'étang par la faune piscicole ainsi que la circulation des sédiments (auparavant bloqués dans la retenue).

En 2024, la Creuse comptait **12 structures intercommunales** qui exercent la compétence « GEMAPI » couvrant la totalité du territoire départemental. Elles portent, avec la **Fédération de Pêche de la Creuse**, de nombreux projets liés à la restauration des milieux aquatiques, formalisés dans des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques, et les Accords de Territoire établis avec les principaux partenaires financiers que sont les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental de la Creuse.

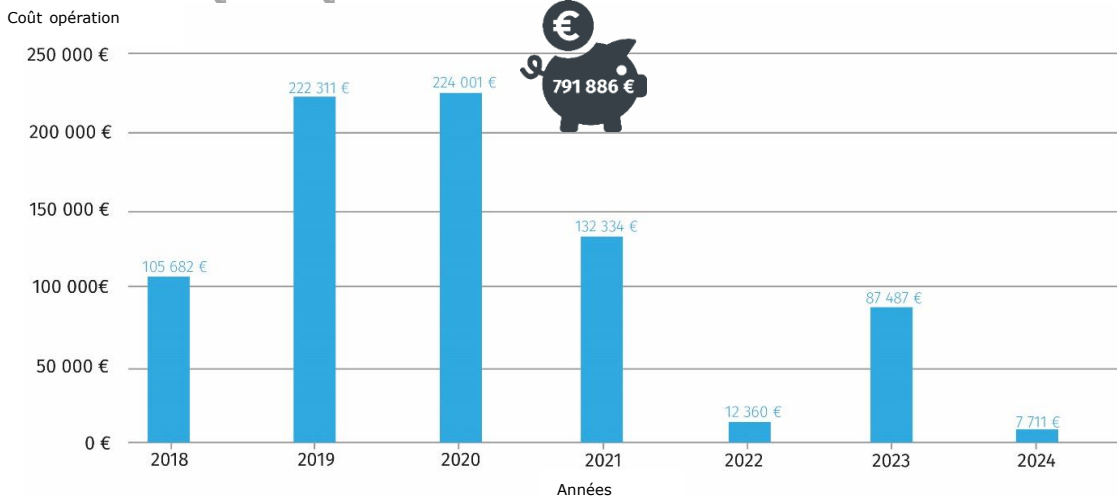
Elles sont présentées ci-après :

- Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest,
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud,
- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
- Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté,
- Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine,
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (Délégation de la compétence GEMAPI par les Communautés de Communes du Pays Dunois et des Portes de la Creuse en marche),
- Syndicat Mixte d'Aménagement Sédelle-Cazine-Brézentine, (Délégation de la compétence GEMAPI, des Communautés de Communes du Pays Sostranien, du Pays Dunois, de Bénévent Grand-Bourg et de l'Agglomération du Grand Guéret),
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize (Délégation de la compétence GEMAPI des Communautés de Communes de Creuse confluence, et de Marche et Combrailles en Aquitaine),
- Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (Délégation de la compétence GEMAPI des Communautés de Communes de Creuse confluence, Portes de la Creuse en Marche, Pays Dunois et Marche et Combrailles en Aquitaine),
- Syndicat Mixte de Contrat de Rivière de Gartempe (Délégation de la compétence GEMAPI des Communautés de Communes du Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg et Creuse Sud-Ouest),
- Syndicat Mixte d'aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (Délégation de la compétence GEMAPI en Creuse des Communautés de Communes du Pays Sostranien et du Pays Dunois),
- Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (Délégation de la compétence GEMAPI en Creuse des Communautés de Communes du Pays Sostranien et de Bénévent Grand-Bourg).

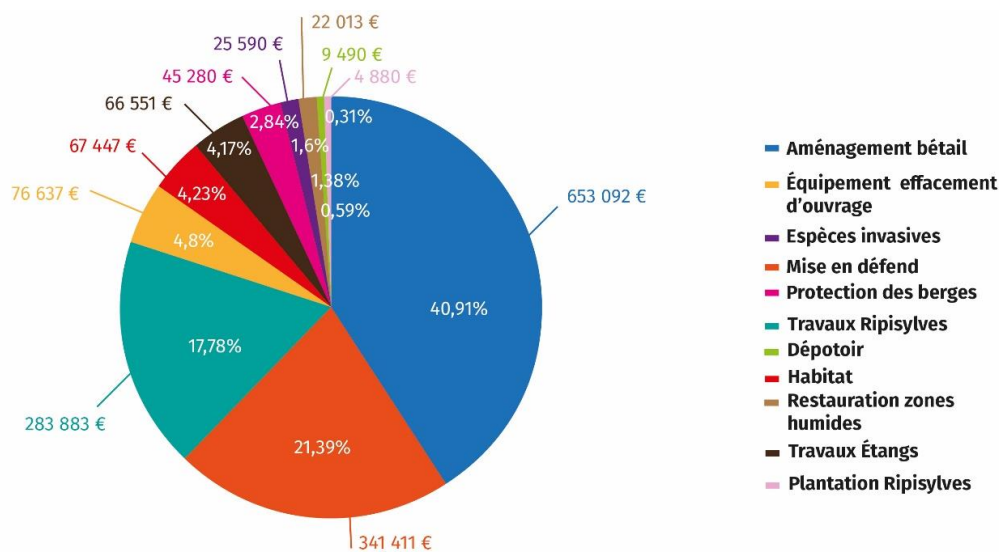




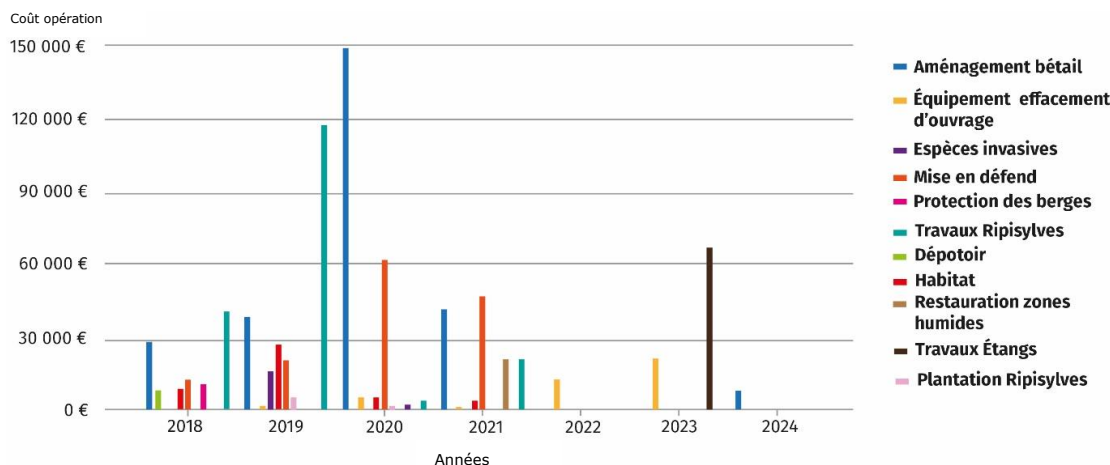
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)



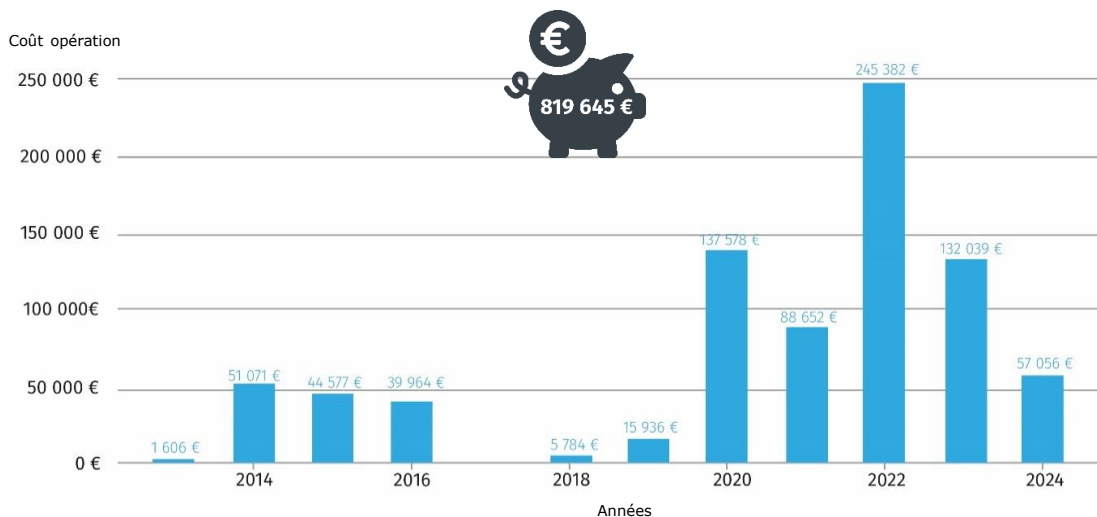
ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX



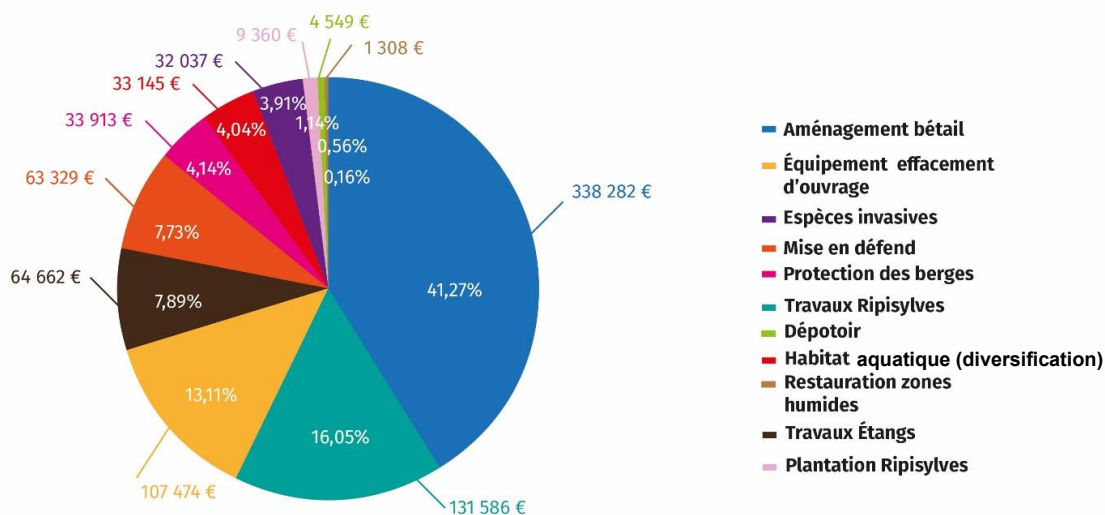


La Communauté de communes Creuse Grand-Sud

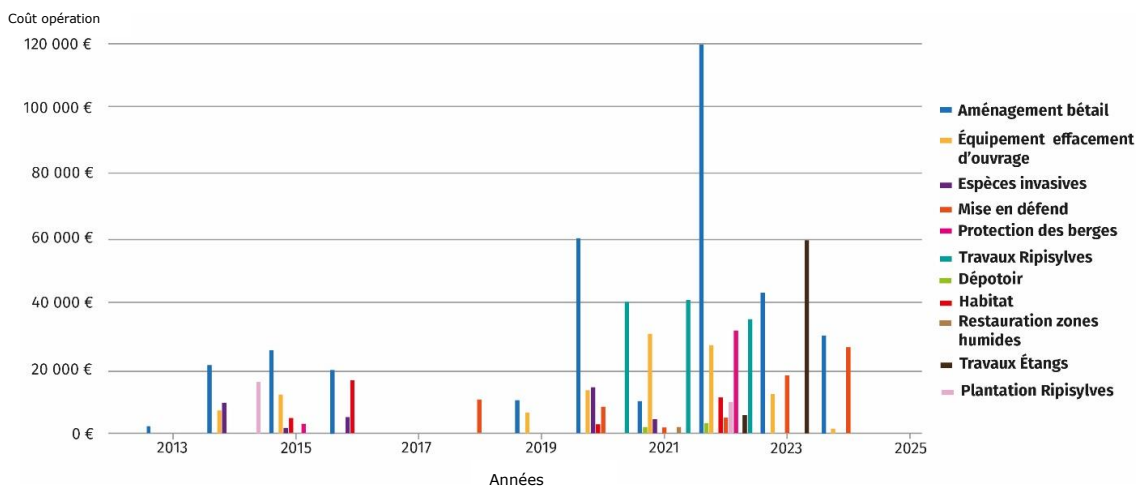
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)

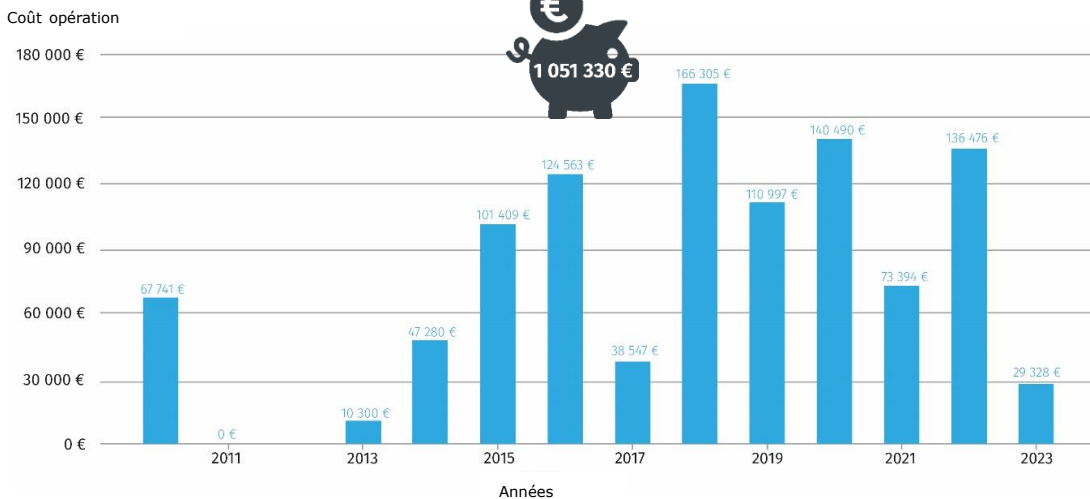


ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX

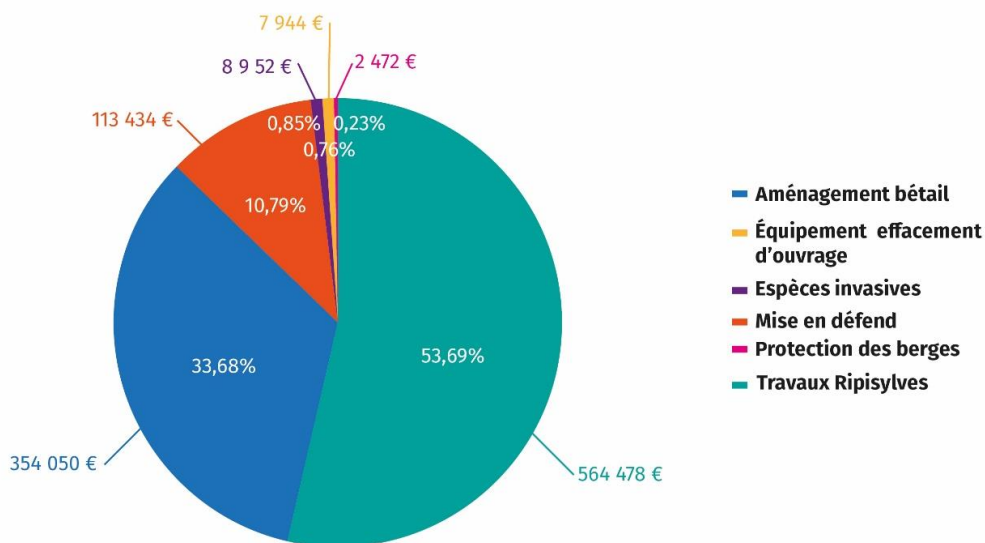




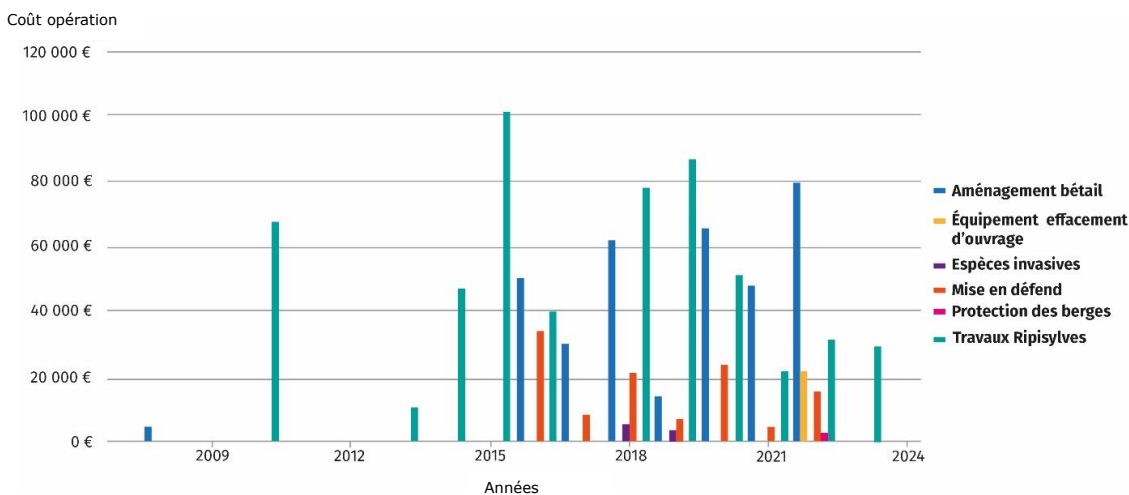
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)



ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX



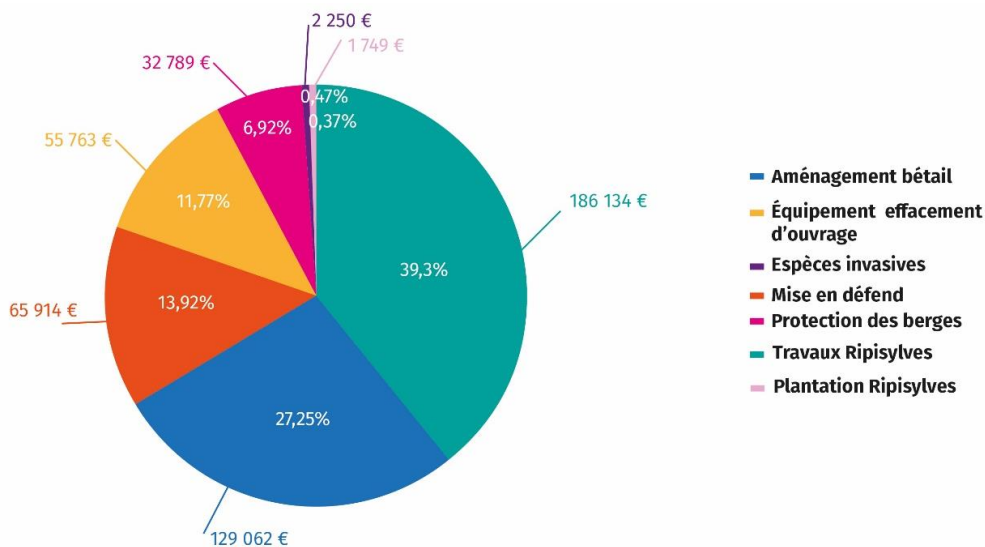


Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents

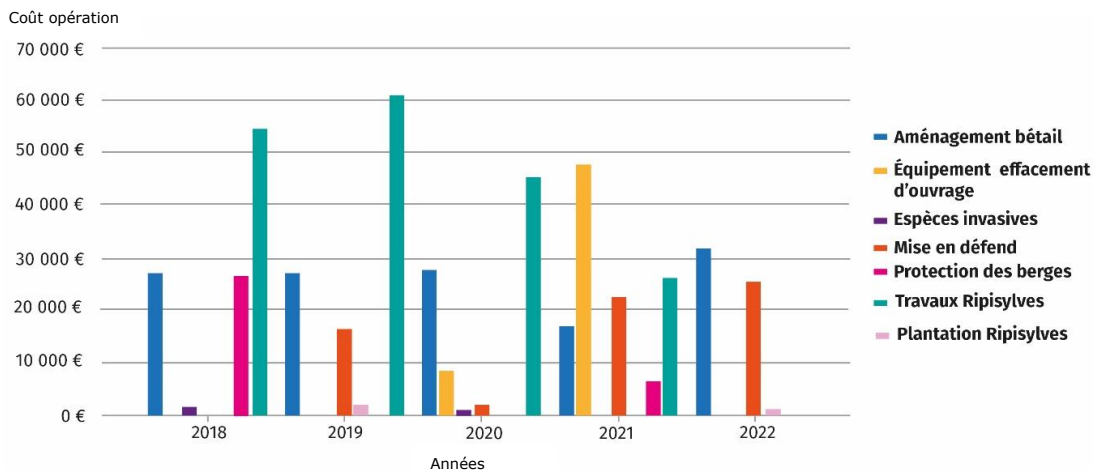
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)



ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX





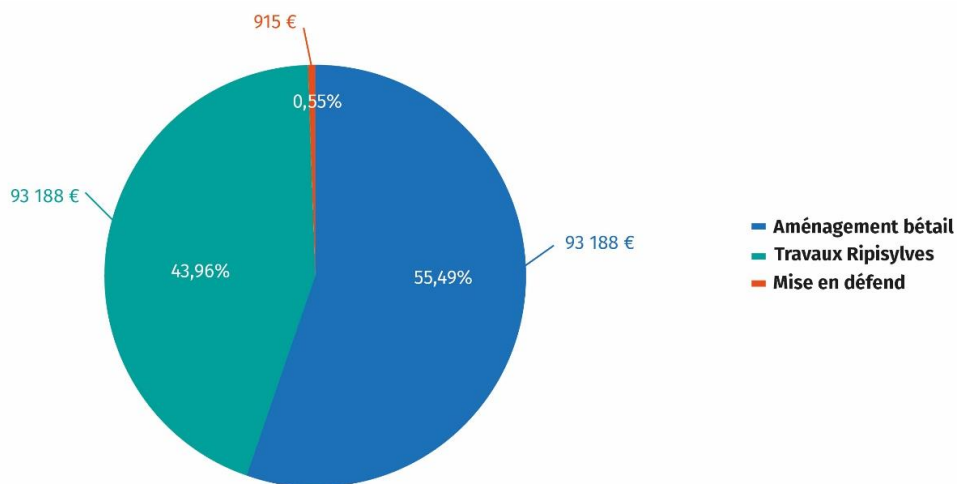
Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Sédelle – Cazine - BREzentine

MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Coût opération

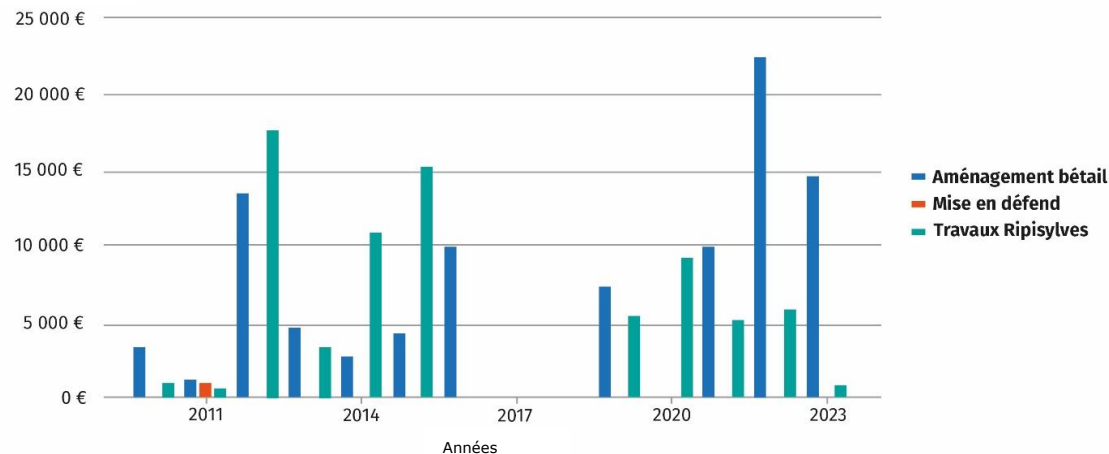


REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)



EVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX

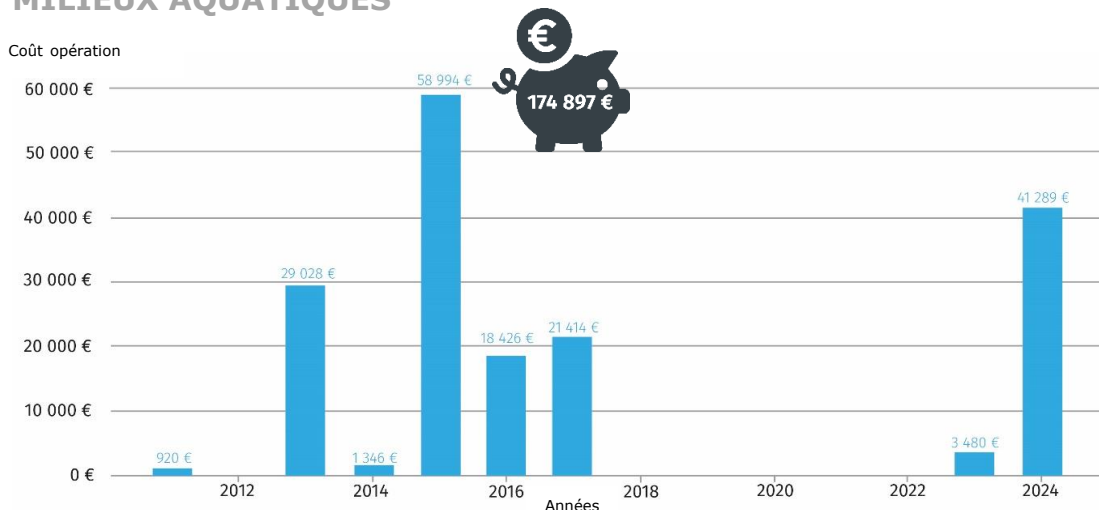
Coût opération



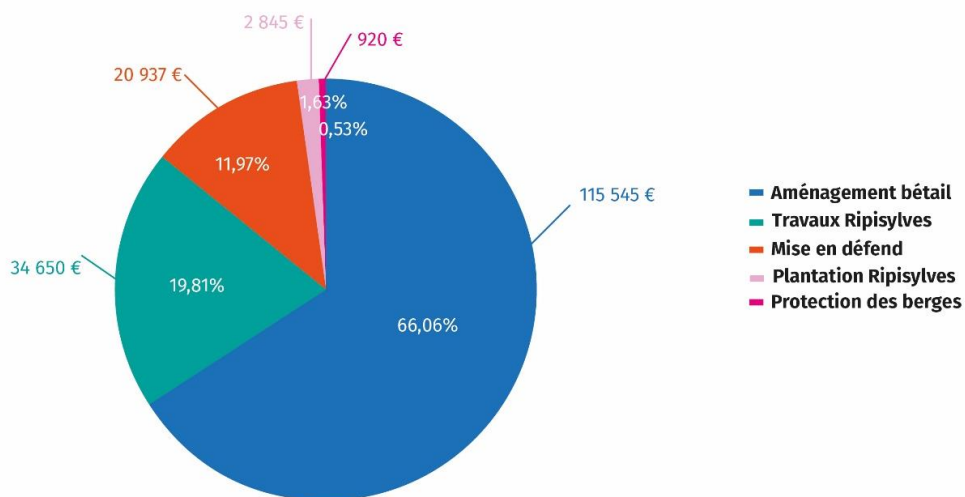


Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize

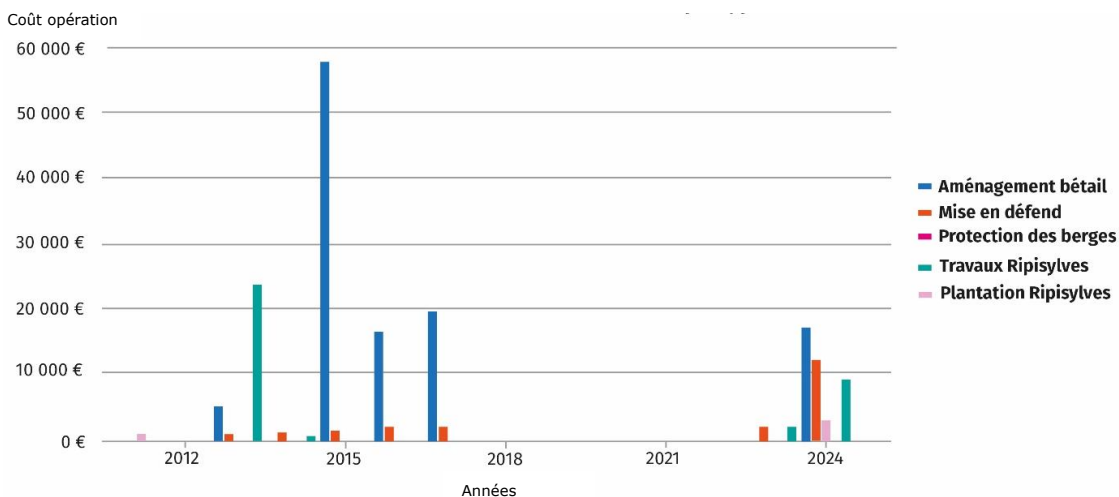
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



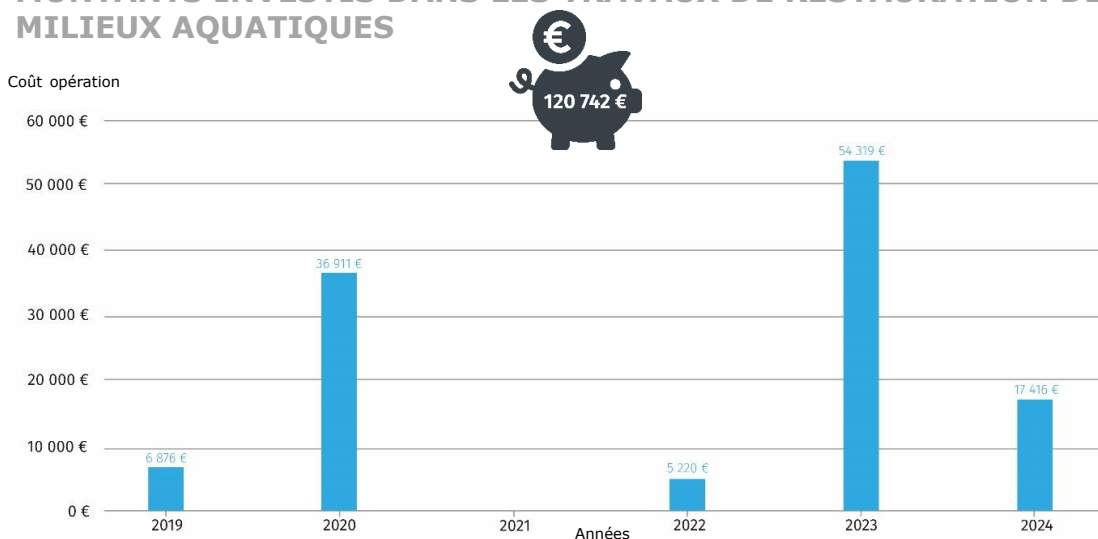
REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)



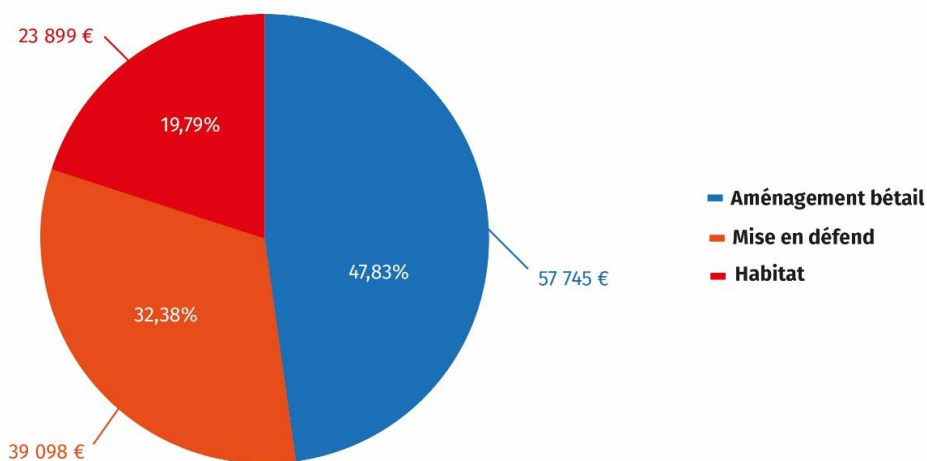
ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX



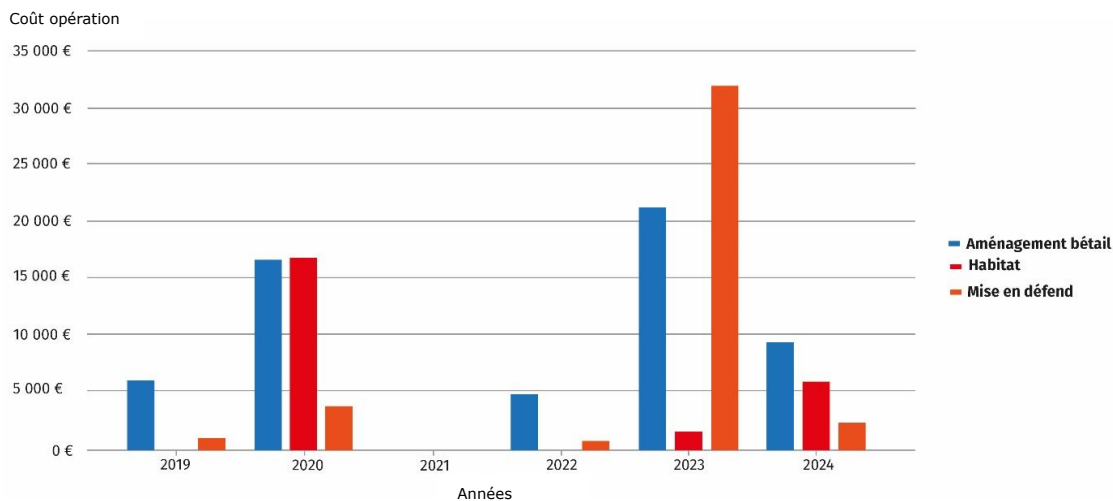
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)



ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX

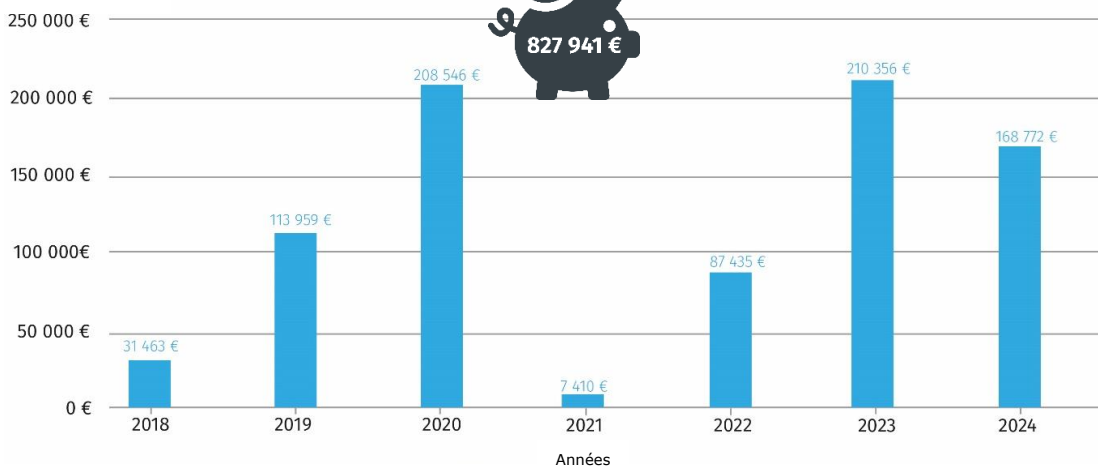




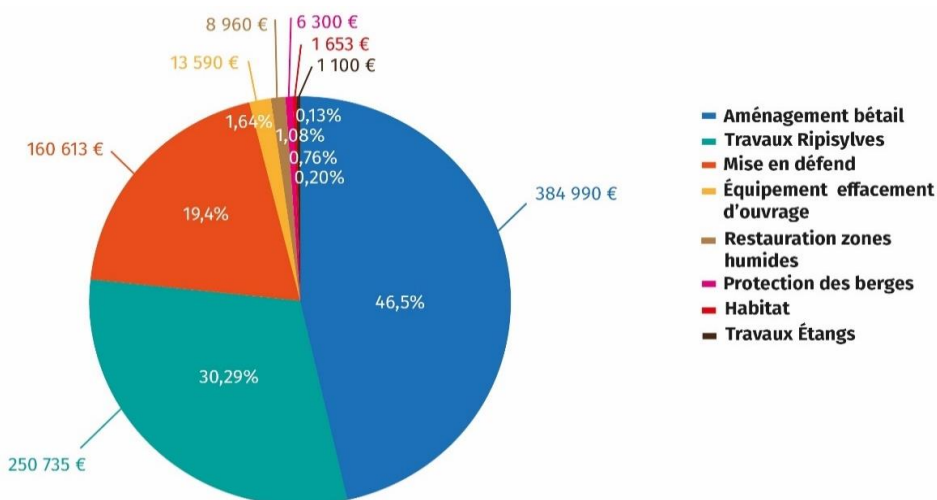
Le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Coût opération

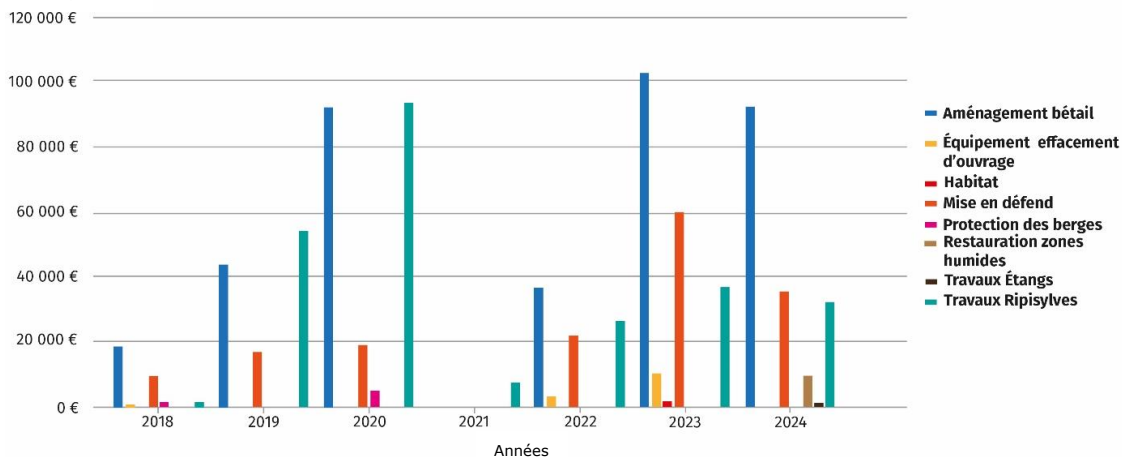


REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2024)



ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX

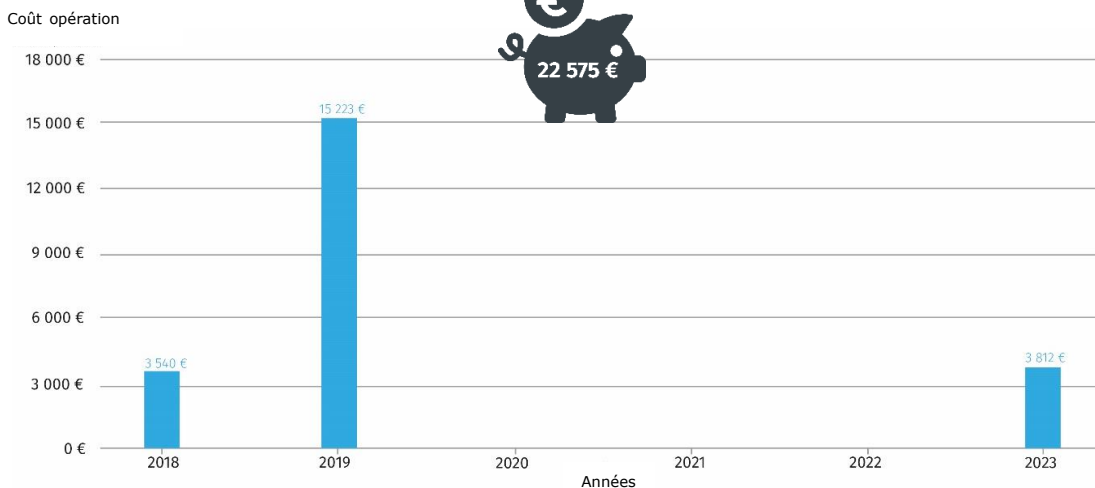
Coût opération



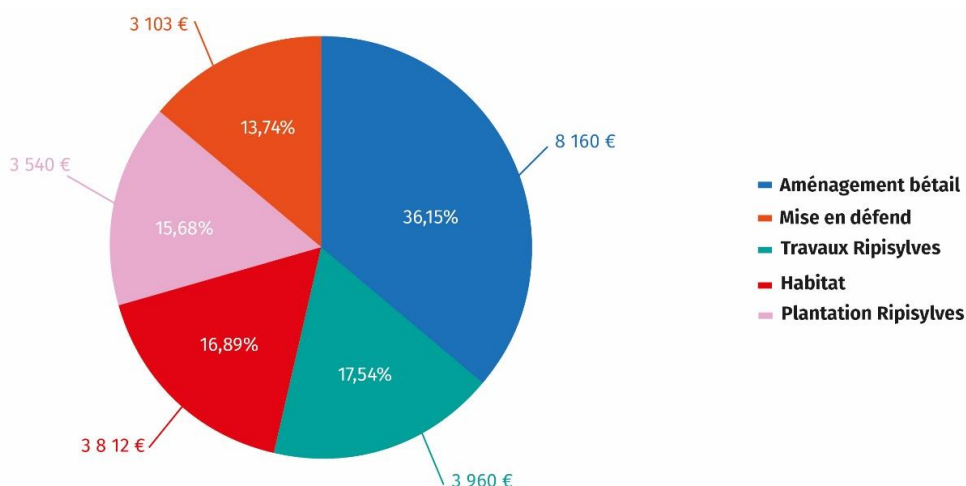


La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

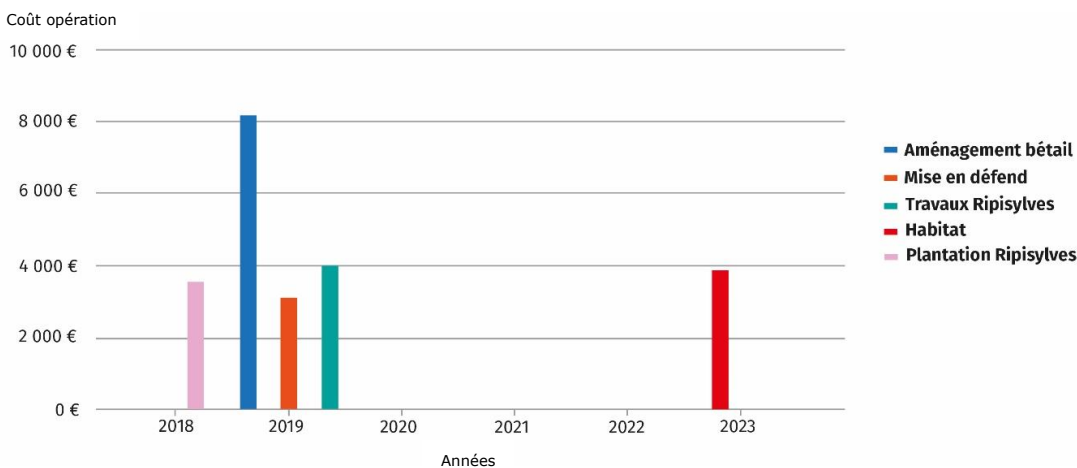
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2022)



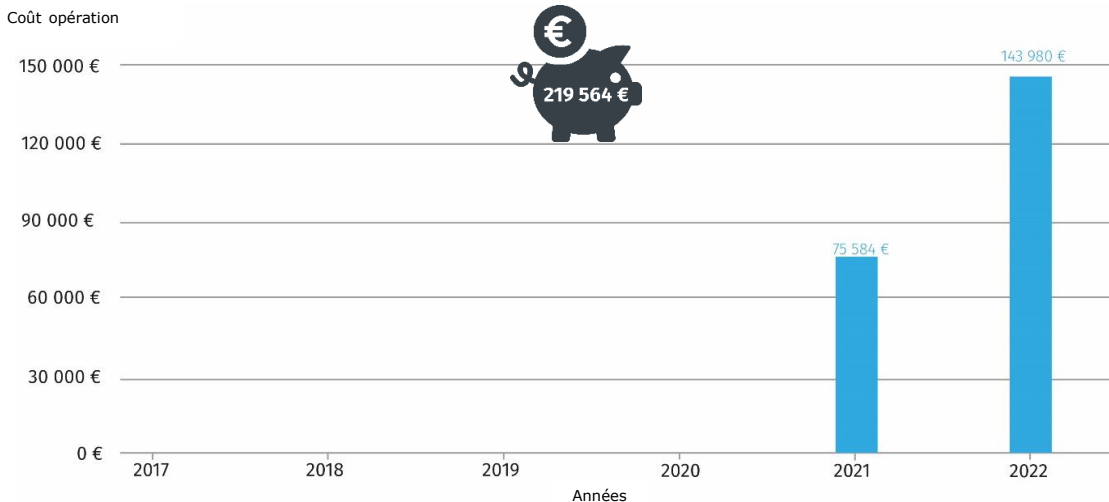
ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX



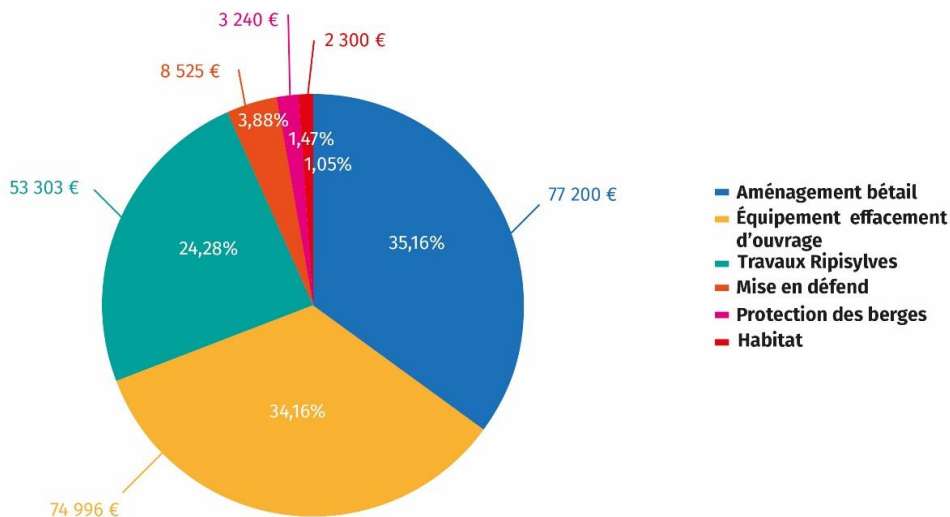


Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe

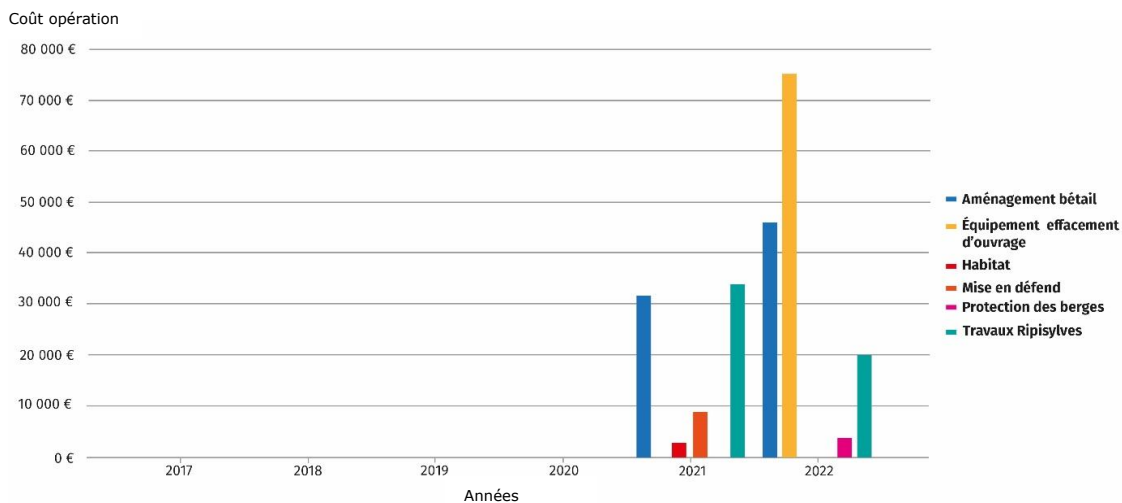
MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2022)



ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX

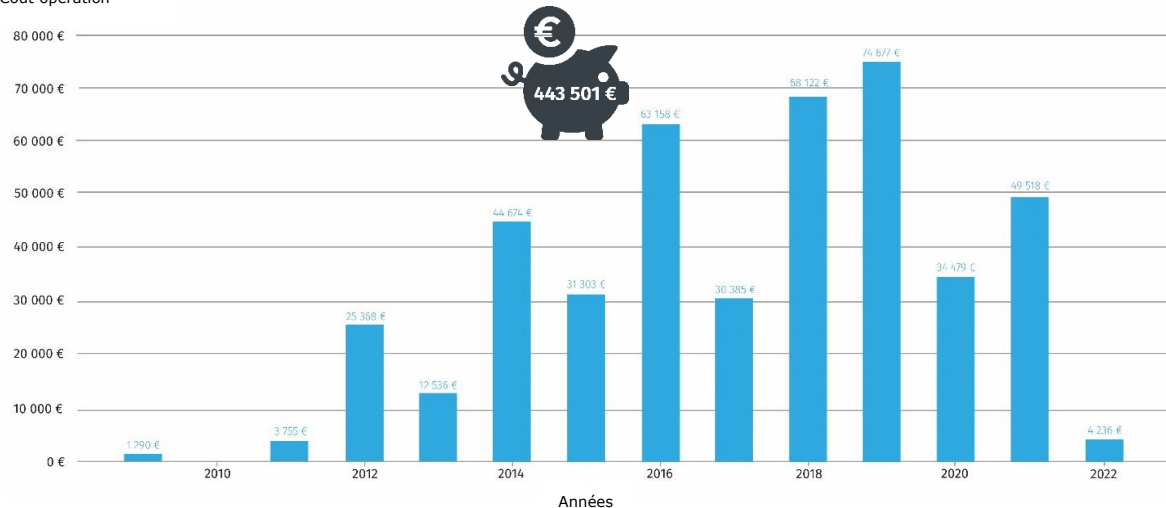




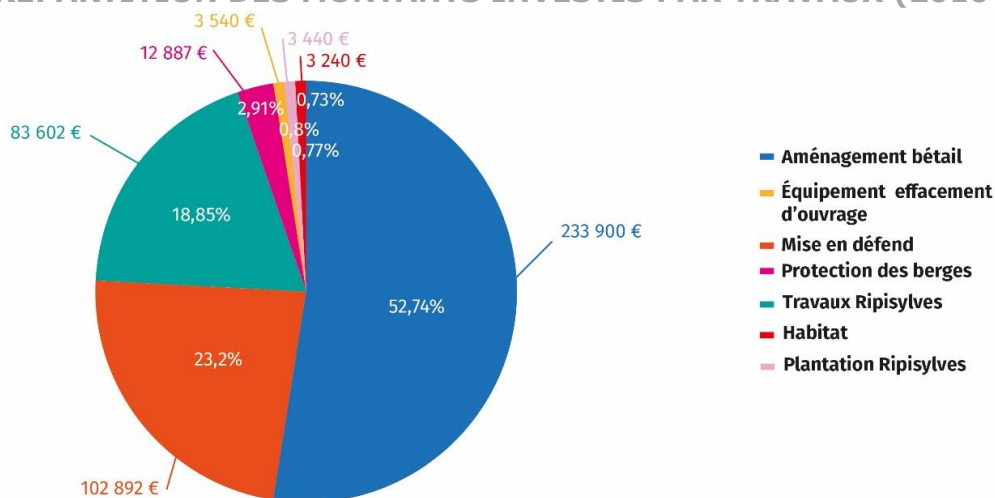
La Fédération de la Creuse de la pêche et de la protection du milieu aquatique

MONTANTS INVESTIS DANS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Coût opération

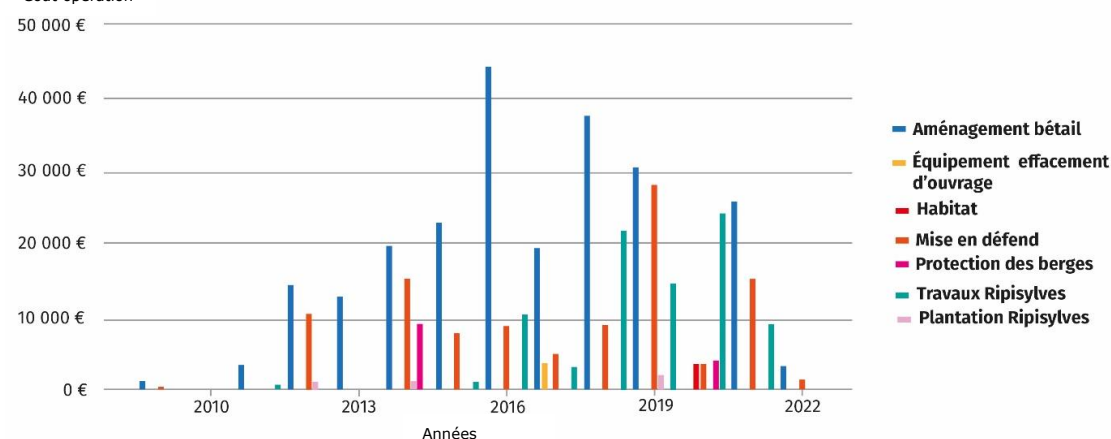


REPARTITION DES MONTANTS INVESTIS PAR TRAVAUX (2010-2022)



ÉVOLUTION DES MONTANTS INVESTIS PAR TYPE DE TRAVAUX

Coût opération



DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

RELECTURE :

Laura BRUYERE, Directrice des Ressources Naturelles et des Transitions / CD23

REDACTION :

Gwendoline DELOUSME, Technicienne milieux aquatiques de la cellule ASTER / CD23

Florent IRIBARNE, Responsable de la cellule ASTER / CD23

CARTOGRAPHIE :

Christophe BERGERON, Gestionnaire de données de l'observatoire de l'eau / CD23

la CREUSE
e Département

PÔLE COHÉSION DES TERRITOIRES

DIRECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DES TRANSITIONS

14 avenue Pierre Leroux - 23001 Guéret Cedex - tél. 05 44 30 25 75

www.creuse.fr